PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.738

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr..	44.00	25.00	13.00
Autres départem..	52.00	28.00	15.00
Union Postale.....	62.00	34.00	18.00

Administration et Rédaction (TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-13): 3, Rue du Chemin-de-Fer. NEVERS

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITÉ — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.-H.-SAINT-POL

MERCREDI **15** FEVRIER 1922

LA RESPIRATION DE LA TERRE

« Oui, les anciens avaient raison de dire que la terre se balance dans l'espace. Elle est plus légère qu'une bulle de savon au gré du vent. »

Point n'est besoin d'être licencié pour savoir que la Terre tourne sur elle-même en 24 heures, et qu'en même temps, nous décrivons autour du Soleil une grande piste quasi-circulaire de 940 millions de kilomètres, à raison de 29.745 mètres par seconde en moyenne. Mais là ne se bornent pas les mouvements de notre globe, dont Saint Augustin disait dans son livre de la Cité de Dieu : « La Terre se balance dans l'espace ! »

A ces deux mouvements les plus connus, les astronomes viennent chaque jour en ajouter de nouveaux.

Tout d'abord, nous ne restons jamais dans la même région de l'espace : notre Soleil nous emporte vers *Véga*, la belle étoile bleue de la constellation de la *Lyre*, dont nous nous rapprochons journellement d'un million et demi de kilomètres par jour. Mais Véga est bien loin, à plus de 250 millions de kilomètres ; nous n'y sommes pas encore ; d'ici là, nous aurons le temps d'étudier notre planète.

Vous avez tous appris que la Terre roule penchée sur son axe, comme une toupie qui ne tournerait pas tout à fait verticalement. Eh bien, cet axe, sorte d'index, nous montrant le pole du ciel, n'est pas fixe ; il décrit dans l'espace un cône à l'instar de notre toupie d'écolier, lorsque son mouvement va s'éteindre.

Notre pôle d'aujourd'hui n'est pas celui qu'ont connu les architectes de la Grande Pyramide, par exemple, ni celui de demain ; pour revenir à une position analogue, notre toupie terrestre met 25.796 ans. Ce balancement n'est pas d'ailleurs régulier, car la Lune qui tourne autour de nous, l'exagère parfois, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre.

Et puis, lorsque nous disons que la Lune tourne autour de la Terre, c'est une façon de parler ; en réalité, la Terre et la Lune s'attirent l'une et l'autre, et ces deux astres tournent autour de leur centre de gravité commun, ce qui complique encore les mouvements de notre globe d'une singulière façon ; en fait ce phénomène a une répercussion sur notre marche autour du Soleil, si bien que notre trajectoire n'est ni circulaire, ni même elliptique ! C'est une courbe dont l'irrégularité s'accentue encore par la présence des autres planètes qui se dérangent mutuellement.

Lorsqu'en effet, des globes aussi gros que Jupiter ou Saturne sont du même côté que nous dans le ciel, comme c'est le cas de cette année 1922, ils attirent un tant soit peu la Terre et déplacent même notre énorme Soleil.

Oh ! cela n'est pas visible à l'œil nu, mais les astronomes s'en aperçoivent si bien que c'est pour cette raison que Le Verrier découvrit Neptune, perdu cependant aux confins de notre système, à près de 5 milliards de kilomètres de son centre.

× ××

NOUS TOURNONS SUR UN PLAN COMME UNE BILLE SUR UN BILLARD Nous tournons sur un plan comme une bille sur un billard, mais ce plan n'est pas tout à fait fixe ; une main invisible élève et abaisse la table du billard et l'ellipse décrite autour du Soleil s'enfle ou s'aplatit régulièrement. Sur son grand axe lui-même se promène aux quatre vents du ciel, dont il fait le tour entier en 21.000 ans.

Si maintenant vous ne vous trouvez pas assez bercés par ces onze mouvements divers, les savants en tiennent encore quelques-uns à votre disposition.

Imaginez une orange dont l'intérieur ne serait pas solidaire de l'écorce. Maintenant, assujettissez dans l'espace l'intérieur de votre fruit qui représentera la Terre avec ses pôles et son axe. Si l'écorce était fixée avec une cheville sur la partie sous-jacente aux pôles mêmes de la Terre, la distance d'un point comme Paris à l'équateur, qui donne la latitude du lieu, serait toujours la même. Et c'est précisément ce qui n'est pas. A la grande stupéfaction des astronomes du siècle dernier, on a constaté que tous les points du globe varient en latitude. Il a donc fallu en conclure que la croûte terrestre est comme décollée par rapport à l'intérieur, et à la masse centrale.

Ainsi, au moment où un explorateur se flatte de mettre le pied aux pôles mêmes de la Terre, l'Astronomie vient lui dire que c'est pure illusion ; ce pôle s'est déjà déplacé... oh ! de quelques mètres seulement ! N'empêche que l'oscillation existe.

Elle est due, ainsi que je l'ai montré par des calculs que je ne saurais développer ici, à l'action calorifique variable du Soleil, qui chaque année et par périodes, transporte vers les pôles des masses d'eau plus ou moins grandes au moyen de l'évaporation *variable* qu'il provoque sur les océans.

× ××

NOUS POURRIONS BASCULER L'AXE DE LA TERRE Ainsi nous pourrions faire basculer l'axe de la Terre si nous disposions de machines assez puissantes pour porter au pôle Nord un massif comme l'Himalaya. J'ai même calculé que pour obtenir une déviation de 2 kilomètres seulement, il suffirait d'une machine développant une puissance de 10.000 milliards de trillions de chevaux. C'est beaucoup, direz-vous. Pour nous, évidemment, mais ce sera peut-être un jeu pour nos successeurs, qui trouveront le moyen de se chauffer toute une année en utilisant les forces intra-atomiques contenues dans une tête d'épingle.

Voilà un douzième mouvement, changement du pôle, dûment constaté et enregistré. Mais du treizième à la douzaine, dit le proverbe ; les astronomes n'en pouvaient rester là. Et ils ont en effet découvert un treizième mouvement aussi curieux que ceux qui précèdent.

On pourrait l'intituler *la respiration de la Terre*. Voici en quoi il consiste. Tout le monde connaît le phénomène des marées, dû principalement à l'attraction de la Lune sur les océans. Eh ! bien, notre treizième mouvement est en tout point semblable à celui de la marée.

× ××

NOTRE PLANÈTE RESPIRE... Lorsqu'il y a une vingtaine d'années, en 1902, j'essayai de montrer que les dilutions de l'écorce terrestre et ses contractions sous certaines influences, pouvaient amener des tremblements de terre, mes théories furent tout d'abord accueillies avec une grande réserve ; seuls les hommes comme sir Normann Lockyer et Milne, le savant sismologue, encouragèrent mes vues.

On ne dilate pas, disaient d'autres savants, une croûte immense de 70 à 80 kilomètres d'épaisseur ; l'élasticité du globe s'y oppose... Mais depuis, les faits m'ont donné raison ; ils ont même, pardonnez-moi l'expression, plus que dépassé mes espérances. Nous savons aujourd'hui que sous l'effort combiné de la Lune et du Soleil, la masse fluide intérieure du globe se gonfle tout comme l'océan ; et les continents se plient à cette action puissante. La Terre *respire* pour ainsi dire et son écorce se soulève chaque jour d'au-moins 40 centimètres à l'équateur. En France, l'amplitude est un peu moindre ; mais vous doutiez vous, que vos habitations, vos champs, vos voies ferrées, vos villes avec leurs monuments, vous-mêmes enfin, vous montiez et descendiez comme si vous et tous les objets qui vous entourent, eussiez été placés sur la plate-forme d'un gazomètre !

Oui, les anciens avaient raison de dire que la Terre se balance dans l'espace ; elle est plus légère qu'une bulle de savon voltigeant au gré du vent. Elle danse et tournoie dans les effluves du Soleil qui l'emporte, elle et l'insouciante humanité, dans des régions inconnues, suivant les lois fixées à l'origine des temps.

(Reproduction interdite).

Abbé Th. MOREUX,
Directeur de l'Observatoire de Bourges.

Prévisions météorologiques

PARIS, 14 février. — Voici les prévisions agricoles de l'Office national Météorologique pour la journée du 14 février 1922 :

Région du Nord. — Vent faible de nord à sud-est, modéré, temps nuageux avec éclaircies, tendance à se couvrir. Quelques pluies, température en baisse le jour, brouillards le matin. Le minimum de température sera l'environ zéro.

Bretagne. — Vent du sud à sud-est, modéré ou assez fort, beau temps se courant progressivement avec pluies. Le minimum de température sera d'environ : plus 2 à 3°.

Région parisienne. — Vent faible du nord, tournant sud-est, modéré. Temps nuageux avec éclaircies, tendant à se couvrir avec pluies prochaines, brumeux le matin. Le minimum de température sera d'environ 3°.

Région de l'ouest. — Vent du nord-ouest tournant à sud-est, modéré, beau temps devenant progressivement nuageux et couvert avec quelques pluies, plus doux. Le minimum de température sera d'environ 3°.

Centre. — Vent faible de nord à sud-est, modéré, temps nuageux à éclaircies, tendance à se couvrir avec pluies prochaines, brumeux le matin. Le minimum de température sera d'environ zéro.

Région de l'est. — Vent variable, faible s'orientant à sud-est, neigé, amélioration avec temps nuageux, éclaircies et averses, neige avec grésil. Le minimum de température sera d'environ : — 3°.

Massif Central. — Vent faible de nord à sud-est, modéré, temps nuageux avec éclaircies, tendance à se couvrir avec pluies et neiges prochaines, brumeux le matin. Minimum de température environ : — 3°.

Région du sud-est. — Vent variable, faible, tournant à sud-est, modéré, ciel nuageux, tendant à se couvrir. Pluies probables, plus doux. Le minimum de température sera d'environ : plus 5°.

Région du sud. — Vent du nord-ouest à ouest, modéré, temps nuageux. Le minimum de température sera d'environ : plus 3°.

Région du sud-est. — Vent variable, faible, temps nuageux ou très nuageux, quelques pluies, assez doux. Le minimum de température sera d'environ : plus 4° à plus 8°

La Chambre vote des articles tendant à faire rentrer les impôts établis sur les bénéfices de guerre

PARIS, 14 février. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 heures.

M. René Lafarge, au nom de la commission civile et criminelle, a jugé qu'il était nécessaire pour éviter toutes les fraudes et tous les abus, de revenir au droit commun. Il est indispensable, dit-il, d'assurer la sécurité des tiers appelés à traiter avec un assujetti à la contribution, tout en sauvegardant les droits du Trésor.

La discussion générale est close.

La Chambre adopte successivement les cinq premiers articles ayant trait à l'exercice du privilège général du Trésor à l'égard des tiers, aux déclarations des biens des redevables.

A l'article 6, M. Reynaldi propose un amendement tendant à ce que le privilège du Trésor ne s'exerce qu'après les privilèges des articles 2.101 et 2.102 du Code civil relatifs aux meubles, de l'article 2.103 relatif aux immeubles, et 191 du Code de commerce relatif aux navires.

M. Bokanowski, rapporteur général, se lève.

Nous avons fait, dit-il, une chose exceptionnelle pour obliger les contribuables qui avaient réalisé des bénéfices de guerre à payer au Trésor les contributions dont ils étaient redevables. Il reste à savoir si vous voulez détruire l'effet de cette mesure. Le projet de la commission ne porte préjudice qu'à ceux qui ne rempliront pas les quelques formalités minimes qu'il comporte.

Tous les jours, on découvre des assujettis qui ont dissimulé leurs bénéfices de guerre. Ces fraudeurs, vous pourrez toujours les atteindre avec le texte de la commission, mais il vous échapperont avec l'amendement Reynaldi.

M. Lafarge, au nom de la commission de législation civile, appuie les déclarations de M. Bokanowski et propose une nouvelle rédaction de l'article qui serait ainsi conçu :

« Le privilège s'exercera avant tout autre à l'exception des privilèges prévus par les articles 2 ; 101 et 2 ; 103 du Code pénal et 191 du Code de Commerce ».

L'amendement Reynaldi est repoussé et l'article 6 est adopté.

La Chambre adopte les articles 7 à 14.

A la demande de M. Reynaldi, les articles 15 à 18 qui visent les conditions d'acquisition des immeubles, fonds de commerce ou bâtiments de navigation grevés de l'inscription du privilège du trésor, sont supprimés.

Les articles 19, stipulant que le débiteur pourra faire limiter les effets du privilège sur les immeubles qu'il indiquera, et 20 à 25 concernant les dérogations à l'exécution de la loi sont adoptés.

L'ensemble est adopté par 578 voix.

La suite de la discussion du budget des dépenses recouvrables est renvoyé à jeudi.

AU SÉNAT

Les noms des héros seront inscrits sur un registre qui sera déposé au Panthéon

PARIS, 14 février. — M. Léon Bourgeois ouvre la séance à 15 heures.

M. Monservin dépose le rapport sur le projet de loi tendant à réduire le nombre des députés. Il demande la déclaration d'urgence de l'insertion du rapport à l' « Officiel » de demain.

Les conclusions de M. Monservin sont adoptées.

Le Sénat discute la proposition relative aux actes de décès des militaires et civils morts pour la France.

M. Louis Martin prie le gouvernement de bien vouloir commencer l'exécution de la loi d'hommages glorieux, décidant que les noms des héros morts pour la patrie soient inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

Le Garde des Sceaux s'engage à en hâter l'exécution.

La proposition de loi est adoptée.

A L'OFFICIEL

PARIS, 14 février. — Le « Journal officiel » publiera demain un décret rendu sur la proposition de M. Yves Le Trocquer, ministre des Travaux publics et portant organisation du Conseil supérieur des chemins de fer.

AU CONSEIL DES MINISTRES

L'Etat participera aux fêtes du centenaire de Pasteur

PARIS, 14 février. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée.

Sur la proposition de M. Barthou, le Conseil des ministres a décidé le dépôt d'un projet de loi pour assurer la participation de l'Etat à la commémoration du centenaire de Pasteur à Strasbourg.

MM. Maunoury et Chéron ont ensuite soumis à la signature de M. Millerand, un projet réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation du pain et de la viande de boucherie.

Nouvelles Brèves

— Mgr. Lucas, vicaire général honoraire, curé et archiprêtre de la cathédrale d'Evreux, prélat de la Maison Pontificale, est mort subitement à la suite d'une congestion cérébrale. Il était âgé de 76 ans.

— Deux indigènes condamnés à mort pour assassinat d'un brigadier de gendarmerie et d'un commerçant kabyle, ont été exécutés.

— La « Gazette de Voss » annonce que les deux meurtriers d'Erzberger sont actuellement à Budapest où leur présence n'est un secret pour personne. La gazette demande aux autorités allemandes d'agir.

— Mlle Adrienne Forget, âgée de 33 ans, 141, boulevard Montparnasse, a tenté de se suicider en s'empoisonnant avec un liquide dont on ignore la composition. Mlle Forget a été transportée à Cochin, dans un état grave.

AUX ASSISES DE LA NIÈVRE

Voillot est condamné à 15 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour

« J'ai commis un crime dans un instant de défaillance, s'écrie-t-il, je le regrette beaucoup. »

A midi 50, dès l'ouverture des portes de la salle d'audience, une foule nombreuse et bruyante envahit le prétoire.

Les quelques places assises, laissées libres dans l'enceinte réservée aux membres du jury et aux témoins, sont prises d'assaut. Le service d'ordre assuré par un détachement du 2e aérostiers, a peine à retenir l'assistance qui grossit sans cesse.

Des protestations et des cris s'élèvent de la foule qui, massée dans la salle des pas-perdus, ne peut pénétrer dans le box réservé au public.

A 13 h. 05, la Cour fait son entrée ; un profond silence règne maintenant dans la salle. M. Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, préside, ayant à ses côtés MM. Vuilleminot, président du tribunal civil, et Lavondès, juge au siège.

M. Domont, procureur de la République, occupe pour la dernière fois, le siège du ministère public. Me Lhospied est au banc de la défense.

L'audience est ouverte. On procède à l'appel des jurés.

Puis le président fait introduire l'accusé. Une faible rumeur parcourt l'assistance.

Pierre Voillot, les menottes aux mains, prend place au banc d'infamie.

Son visage maigre et pâle est entouré d'un mince collier de barbe blonde. Vêtu d'un veston noir, l'accusé d'apparence chétive et malingre, jette un regard circulaire sur le public, pour lequel il est une grande curiosité.

D. — Accusé, levez-vous. Votre nom ?

D'une voix mal assurée, l'accusé répond à cette question, puis il retombe sur son banc, affaissé devant l'appareil de la justice.

M. Simon, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation, dont « Paris-Centre » a publié hier le résumé.

Cette lecture terminée, le président rappelle au public qu'il ne tolérera aucune sorte de manifestation et qu'il n'hésitera pas à faire évacuer la salle au moindre cri.

Puis, interrogeant l'accusé, le président lui demande de faire connaître aux jurés ce que fut sa vie depuis sa naissance. Mais Voillot ne répond pas, et le président doit lui poser toutes les questions nécessaires aux débats.

Une enfance malheureuse

Voillot eut une enfance malheureuse. Il vécut dans les bois en compagnie de son père, que sa mère avait abandonné. Incorporé au 85e régiment d'infanterie, à Cosne, il fut réformé à la suite d'un accident au genou. Au cours de la guerre, il fut examiné par une commission, et, de nouveau, réformé.

Voillot a encore son père et sa mère. Cette dernière est actuellement internée à l'asile d'aliénés de La Charité, et est atteinte de folie intermittente. Deux frères et une sœur composent encore la famille de l'accusé, duquel on n'a pu obtenir que de bons renseignements.

A ce moment de l'interrogatoire, la foule qui se presse dans la salle des pas perdus tente de pénétrer dans la salle d'audience. Il s'en suit un tumulte qui gêne beaucoup les débats.

L'interrogatoire reprend. Voillot raconte dans quelles circonstances il entra au service de M. de Jouvencel. C'est par l'intermédiaire de la cuisinière de la maison, cousine-germaine de l'accusé, que celui-ci fut admis par M. de Jouvencel, en qualité de valet de chambre.

D. — C'est alors que vous vous êtes trouvé en présence de Rosa Bordier. Répétez les déclarations que vous avez faites à M. le juge d'instruction.

R. — Je l'ai aussitôt trouvée aimable, séduisante, et j'en suis tombé amoureux.

Un aveu

D. — Est-ce à Paris que vous avez témoigné à la femme de chambre, les sentiments qu'elle vous inspirait ?

R. — Oui.

D. — Que lui avez-vous dit ?

R. — Je lui ai demandé le mariage et elle me répondit que cela pouvait se faire.

D. — Cela paraît invraisemblable ; je vous préviens que les témoins vous donneront sur ce point un démenti formel. Rosa s'est, en effet, plainte à son patron de vos assiduités, et dit que jamais elle ne vous épouserait. Par conséquent elle ne peut vous avoir laissé croire qu'elle deviendrait votre femme.

Arrivé au château de Chanteloup, vous avez continué à poursuivre Rosa Bordier ?

L'accusé ne répond pas.

D. — Vous avez prétendu devant M. le juge d'instruction, que Rosa vous voyait d'un œil favorable et qu'elle avait été votre amie. Persistez-vous aujourd'hui dans cette déclaration ?

R. — Oui, elle fut mon amie.... jusqu'à un certain point.

Le président interroge l'accusé sur ce que celui-ci appelle « un certain point ».

Voillot répond :

— Elle fut mon amie, oui. Je persiste à le dire.

Mais cette fois, le « oui » tombe faux. L'accusé ne soutient plus avec autant de force.

Acculé par le président qui fait subir à Voillot un interrogatoire serré, l'accusé répond cette fois d'une voix basse :

— Non, je l'avoue. Jamais Rosa Bordier ne fut mon amie.

Cette révélation inattendue suscita dans le public un grand intérêt.

Le Président en arrive aux scènes, aux discussions, que Voillot eut avec sa victime, et au cours desquelles il lui reprochait, faussement, d'avoir des relations avec n'importe qui.

Ces discussions furent violentes. C'est au cours de la dernière scène que, poussée à bout par les reproches injustifiés de Voillot, Rosa Bordier le gifla et s'enfuit.

Au cours de l'instruction, l'accusé a allégué, pour motiver son crime, de choses graves et accablantes concernant la moralité de Rosa. Toutes ces déclarations paraissent invraisemblables. Le Président dit alors à l'accusé :

— Est-ce que les histoires que vous avez racontées sur Rosa Bordier, n'avaient pas le même but que celui que vous avez longtemps poursuivi et auquel vous semblez renoncer aujourd'hui : celui de ternir, de salir la mémoire de votre malheureuse victime, de façon à vous innocenter ?

La scène du crime

L'accusé répond négativement.

On en arrive à la scène du crime. Après déjeuner, Voillot monte dans la chambre de Rosa Bordier où celle-ci s'était réfugiée. Rosa ne lui ouvrit pas. Voillot y retourna quelques instants plus tard, sous le prétexte de demander à sa victime un linge avec lequel il devait nettoyer l'argenterie du château.

Rosa Bordier lui donna ce qu'il demandait. Voillot sortit.

Après son travail, il gagna sa chambre. Sa décision était prise, il allait tuer Rosa.

Voillot écrivit alors une lettre destinée à son père. Lecture est donnée de ce document. Nous le reproduisons sans en changer les termes :

« Bien cher père. Je te dis adieu car je pars pour l'autre monde. Excuse-moi. La vie est amère. Adieu à la famille.

» Ça presse. Finich ! Finich ! *J'ai 170 francs dans mon portemonnaie et* finich *la vie!*

» Ah ! ch... les femmes ! Mais je vais lui faire un dressage en règle. Finich ! »

« J'avais perdu la tête »

La lecture de cette lettre, qui prouve la préméditation du crime, soulève l'indignation du public.

D. — En effet, dit le Président, vous lui avez fait un dressage en règle !

R. — J'avais perdu la tête, dit Voillot d'une voix tremblante.

L'accusé se souvient des faits précédant le crime, mais prétend ne pas se rappeler du crime lui-même.

Le président pose encore quelques questions à Voillot et l'interrogatoire prend fin.

Les témoins

La Cour procède ensuite à l'audition des témoins.

M. le docteur Levet, directeur de l'asile d'aliénés de La Charité, a été chargé d'examiner Voillot au point de vue mental. Il conclut à une neurasthénie simple et à une responsabilité légèrement atténuée.

M. le docteur Tixier a examiné Rosa Bordier, hospitalisée à Nevers. La mort de Rosa est survenue par suite d'une hémorragie secondaire.

On examine alors les pièces à conviction. Elles se composent d'un rasoir, d'un bloc-notes sur lequel Rosa Bordier, quelques instants après le crime, écrivit ces mots qu'elle fit lire à Mme de Jouvencel : « Jalousie, jalousie, chauffeur ! Un prêtre » ; d'un tablier, d'un mouchoir et d'un peigne. Le tout est encore maculé du sang de la victime.

M. le docteur Marchais, médecin-légiste, a examiné Voillot, également hospitalisé à Nevers, et a pratiqué l'autopsie de Rosa Bordier.

Lecture est donnée des dépositions de M. et de Mme de Jouvencel ; puis on appelle les autres témoins : MM. Joseph Chalvin, jardinier à Chanteloup ; Bourdereau, garde particulier ; le chauffeur de M. de Jouvencel ; Mmes Chalvin, ménagère, et Pillon, cuisinière.

Tous sont unanimes à dire que la conduite de Rosa Bordier était irréprochable et ne lui connaissaient aucune relation.

M. le docteur Sallé, entendu sur la demande du défenseur vient donner quelques explications sur l'opération chirurgicale qu'il fut amené à pratiquer sur Rosa Bordier. Le praticien qui a également soigné Voillot déclare que la blessure de ce dernier était très sérieuse.

Au dehors, la foule s'impatiente. Les sentinelles ont fort à faire pour repousser le public qui cherche à ouvrir les portes de la salle d'audience.

L'audition des témoins étant terminée, l'audience est suspendue à 15 h. 35.

Le réquisitoire

A 15 heures 50, l'audience est reprise. La parole est donnée à M. Domont, avocat-général, pour le réquisitoire.

Après avoir rappelé brièvement les faits, M. Domont poursuit :

— Quant au coup de rasoir que Voillot s'est porté, après s'être acharné sur sa victime, ce n'était qu'une comédie. Jamais Voillot n'eut l'intention de se donner la mort. S'il avait voulu se tuer, il pouvait le faire sans être gêné, puisqu'il ne fut arrêté que quelques heures après son crime.

Non ! Voillot tenait beaucoup trop à sa gracieuse personne, il ne voulait pas l'abîmer sans doute, et c'est pourquoi il n'insista point.

Puis l'avocat général termine ainsi :

— Je pourrais vous demander, Messieurs, la tête de Voillot, et je suis certain que vous me l'accorderiez. Mais Voillot n'est pas un individu normal. Je vous demande donc moi-même, pour l'accusé, les circonstances atténuantes.

Frappez sans hésitation

Cependant, ne vous laissez pas attendrir, je vous en conjure, par l'éloquence du défenseur, qui saura trouver des accents touchants pour sauver son client. Quand vous serez dans la salle de vos délibérations, songez à la malheureuse victime, songez à sa famille, songez à la façon épouvantable avec laquelle elle a été assassinée et montrez-vous insensibles.

Frappez sans hésitation. Puis vous quitterez ce banc la tête haute avec la satisfaction et la conscience d'avoir accompli votre devoir.

Me Lhospied défend l'accusé

La parole est au défenseur, Me Lhospied. Le silence le plus profond règne dans la salle.

— Messieurs, pendant toute l'instruction qui a précédé la comparution de Voillot devant la Cour d'assises, celui-ci a sans cesse déclaré : « Je l'ai tuée parce que je l'ai mais ». Et il a donné ainsi la véritable physionomie de cette affaire. « Je l'ai tuée parce que je l'aimais », cri qu'ont poussé avant lui tous les héros, toutes les héroïnes de nos drames d'amour, qu'ils se déroulent dans les romans, sur les scènes de nos théâtres, ou sur les bancs de la Cour d'assises.

Avant d'aller plus loin, je m'incline avec l'accusation devant le cadavre de cette malheureuse qui a été ravie si prématurément à l'affection des siens.

Il s'agit de rechercher maintenant si Voillot est coupable, c'est-à-dire si en connaissance de cause et avec une volonté réfléchie et déterminée, il a commis le crime qui lui est reproché.

Puis le défenseur tente de prouver que Voillot ne peut pas être responsable, ayant agi sous l'empire d'une violente passion.

Il lit des lettres dans lesquelles l'accusé est bien noté et estimé des personnes qui l'ont connu.

Pendant cinquante-cinq minutes, le défenseur tient l'assistance sous le charme de son éloquente parole.

Terminant sa plaidoirie, Me Lhospied s'écrie :

Vous l'acquitterez...

— Vous l'acquitterez sans arrière-pensée. Vous ne songerez pas à vous venger en quelque sorte de la mort de Rosa.

Celui qui fut très grand parmi les hommes et qui connaissait bien les défauts et les défaillances de la nature humaine, puisqu'Il en a souffert et puisqu'Il en est mort, Celui-là, Messieurs, n'a pas repoussé la femme qui se jetait à ses genoux et qui avait durant sa vie semé sur son passage les désespoirs et peut-être même les crimes. Il est allé à elle et Lui a tendu la main. Il l'a relevée et l'a sauvée. Elevez-vous donc jusqu'à Lui et recevez donc de ses lèvres ces paroles de justice humaine et de suprême miséricorde : « Qu'il lui soit pardonné parce qu'il a beaucoup aimé ». Parce qu'il a trop aimé, acquittez-le !

La plaidoirie de Me Lhospied a produit dans l'assistance une profonde impression. Le défenseur reçoit les félicitations de ses amis.

Le verdict

Le jury entre dans la salle des délibérations. Il doit répondre aux questions suivantes : 1° Voillot a-t-il commis un homicide volontaire sur la personne de Rosa Bordier ? 2° Le dit homicide a-t-il été commis avec préméditation ?

A 17 h. 55, le jury rapporte à ces deux questions une réponse affirmative et accorde le bénéfice des circonstances atténuantes.

On fait connaître à l'accusé la décision du jury, puis le président lui demande s'il a quelque chose à dire sur l'application de la peine.

— J'ai commis ce crime, répond Voillot dans un moment de défaillance. Je le regrette beaucoup.

La cour se retire à son tour pour délibérer.

A 18 heures, le président prononce le verdict :

Pierre Voillot est condamné à 15 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour.

Lentement, la salle se vide, tandis que le public commente le verdict qui inflige à Voillot une peine de travaux forcés qu'il n'accomplira peut-être pas jusqu'au bout.

R. KRAEMER.

La Cour permanente de justice internationale sera inaugurée aujourd'hui à La Haye

LA HAYE, 14 février. — Demain aura lieu à La Haye, l'inauguration de la Cour permanente de justice internationale.

Interviewé par le représentant de l'agence Havas, sur le rôle et l'importance de cette nouvelle institution, M. Weiss, juge français de la Cour, a déclaré que la journée de demain serait dans le domaine des relations internationales, une journée mémorable.

Contrairement à la Cour d'arbitrage, la Cour de justice internationale est permanente. Ses douze juges sont élus par une assemblée internationale, en toute indépendance. Elle n'a rien à faire avec la diplomatie, voire même la politique, et elle représente tous les systèmes juridiques du monde, mais sans s'inféoder à aucun. Ainsi s'est réalisé le rêve formé dès 1907 par les amis de la paix.

Qui sait, dit M. Weiss en terminant, si la Cour de la Haye, fille de la Société des Nations, ne sera pas le pont souhaité entre l'Amérique et l'institution de Genève, vœu que mon cœur de Français et de juge international forme en ce jour pour le bien de mon pays et du monde entier.

Des coups de revolver à la gare de Paris-Vaugirard

PARIS, 14 février — Un drame rapide s'est déroulé, ce matin, à huit heures, à la gare de Vaugirard-marchandises.

Le surveillant Sezennec a tiré quatre coups de revolver dont trois sur le chef de bureau Legras et un sur le surveillant Simon sans les blesser. Sezennec a tenté ensuite de se suicider en se tirant une balle dans l'oreille gauche.

Il a été transporté à l'hôpital Necker dans un état grave.

DERNIÈRE HEURE
DEUXIÈME EDITION -:- 3 HEURES MATIN

L'exposition agricole sera inaugurée le 17 février au Grand-Palais

PARIS, 14 février — M. Henri Chéron, ministre de l'agriculture, inaugurera le vendredi 17 février, à 14 heures, l'exposition agricole, organisée au Grand Palais des Champs Elysées, sous le haut patronage du ministère de l'agriculture, par plusieurs grandes associations agricoles.

Cette exposition comprend 8.000 animaux de basse-cour et tout le matériel avicole, plus de 20.000 fleurs, plantes, fruits, légumes du Midi, des miels et le matériel agricole, des beurres, fromages et un important matériel de laiterie. 50 bovins de nos plus belles races et une intéressante section de produits industriels de la basse-cour.

L'ouverture aura lieu le vendredi 17 février, à midi. L'exposition sera fermée le jeudi 23 février, à 17 heures.

Mme Curie à l'Académie

PARIS, 14 février. — Mme Curie est venue prendre séance cet après-midi à l'Académie de médecine. Ce fut une formalité très simple. Coiffée d'un chapeau de velours noir, tout de noir vêtue, avec une fourrure moirée nouée autour du cou, Mme Curie, qui accompagnait M. Beclère, qui fut un des premiers, sinon le premier à poser sa candidature, vint s'asseoir au premier rang à côté du docteur Roux.

Tout de suite, après la lecture du procès-verbal de la dernière séance et du décret présidentiel approuvant l'élection de Mme Curie, le président de l'Académie, M. Behal, s'est levé :

Madame, lui a-t-il dit, je vous souhaite la bienvenue. Il y a vingt ans, alors que j'étais professeur à la Sorbonne, j'étais venu vous prier de vouloir bien faire une conférence sur le radium que vous aviez découvert depuis quelques mois avec votre mari. Vous avez bien voulu accéder à ma demande et c'est ainsi que, pour la première fois, une conférence était faite sur un tel sujet.

« Votre nom est à jamais attaché à une telle découverte. Aussi l'Académie a conscience de s'être honorée en vous appelant dans son sein, et je vous invite à prendre place parmi vos collègues. »

LES CHANTEURS DE LA CHAPELLE SIXTINE SE SONT FAIT ENTENDRE A L'OPÉRA

PARIS, 14 février. — Les chanteurs des basiliques patriarchales romaines et de la Chapelle Sixtine se sont fait entendre ce soir pour la première fois à Paris au cours d'un grand gala donné à l'Opéra sous le haut patronage de Mme Alexandre Millerand et au bénéfice des Polonais rapatriés de Russie et de l'Œuvre de Saint-Casimir.

M. Casimiri a dirigé les chœurs qui ont interprété des morceaux de plain-chant de Palestrina et des contemporains de ce maître.

Les chanteurs romains se feront de nouveau entendre à l'église de la Madeleine au cours d'une messe solennelle de requiem pour tous les morts de la guerre.

UNE BANQUE PILLEE PAR DES BANDITS EN AUTO

LONDRES, 14 février. — A Creon, dans le comté de Limerick, des hommes armés ont pénétré de vive force dans une banque et ont réussi à s'enfuir en automobile après s'être emparés d'une somme d'argent considérable.

Un détachement de l'armée républicaine irlandaise s'est lancé à la poursuite des bandits qui, attaqués à coups de fusil, ont riposté. Un des bandits a été blessé et les autres, abandonnant l'automobile, ont réussi à disparaître.

La Fédération des expéditeurs de volailles vient de s'affilier à la Fédération des syndicats de l'alimentation en gros

PARIS, 14 février. — Le Congrès de la Fédération des expéditeurs de volailles (beurre et œufs) qui dans sa séance d'hier a émis plusieurs vœux relatifs à l'importation et à l'exportation de ces denrées alimentaires, a tenu ce matin sa deuxième séance à l'annexe du ministère du Commerce, sous la présidence de M. Feive, pour l'Allier, assisté de MM. Guile, pour la Normandie et Louvet pour la Bresse, vice-présidents.

La Fédération a voté son affiliation à la Fédération des groupements des syndicats de l'alimentation en gros, ainsi qu'à la Confédération des groupements commerciaux et industriels de France.

Après une longue discussion sur les bénéfices commerciaux et la taxe sur le chiffre d'affaires, les congressistes ont émis divers vœux dans lesquels ils protestent contre le coefficient actuel de la taxe qui varie de 3 % à 9 % et demandent son unification et sa réduction à 1 0/0.

La Fédération a décidé en outre de désigner un délégué pour prendre part aux travaux de la commission qui siège à la Cour des Comptes.

Enfin, le Congrès a fait siens les vœux émis par les groupements commerciaux et industriels de France et demandant :

1° l'égalisation fiscale absolue des différentes catégories de contribuables ;

2° la suppression des impôts à forme arbitraire et inquisitoriale et l'établissement d'un nouveau système fiscal simple avec perception facile et économique ;

3° que les coopératives de ramassage de beurres et œufs qui ne paient actuellement aucun impôt soient soumises à l'impôt de 1,10 % et à l'impôt sur les bénéfices commerciaux. Le Congrès continue ses travaux.

UN NOUVEAU RÉGIME DES PÉTROLES

PARIS, 14 février. — La commission des finances, après avoir entendu M. Dior, ministre du Commerce, a autorisé M. Charles Leboucq à déposer son rapport pour avis sur le projet de loi instituant un nouveau régime intérieur des pétroles. Les conclusions de cet avis sont favorables au projet.

UN WAGON CAMBRIOLÉ

PUGET-VILLE, 14 février. — Des inconnus ont cambriolé un wagon placé sur une voie de garage et contenant un riche mobilier. Une malle renfermant de l'argenterie et de l'orfèvrerie a été vidée de son contenu. Le montant du vol est important. La gendarmerie fait des recherches.

Irons-nous à Gênes à la date fixée ? L'Angleterre y tient de plus en plus

Paris, 14 février. — Les conversations franco-britanniques au sujet de la Conférence de Gênes se sont poursuivies très activement dans les dernières quarante-huit heures.

On observe à ce sujet une réserve absolue à Paris. Cependant, le rédacteur diplomatique d'Havas croit savoir que, dans l'entrevue qu'il eût hier avec M. Poincaré, lord Hardinge lui aurait fait savoir que, dans l'opinion du gouvernement britannique, il n'y avait pas lieu d'ajourner l'assemblée de Gênes.

Une telle proposition ne pourrait venir en tout cas que de l'Italie, en raison de la situation ministérielle de ce pays, et elle devrait être ratifiée par les quatre autres puissances du Conseil Suprême de Grande-Bretagne, de France, de Belgique et du Japon, qui, à Cannes, ont pris la décision de cette réunion internationale. Or, jusqu'à présent, l'Italie n'a manifesté aucune intention de cette sorte.

La date de la Conférence serait le seul point du memorandum de M. Poincaré qui aurait actuellement fait l'objet d'une réponse de Londres.

Encore des victimes en Irlande

BELFAST, 14 février. — Deux hommes ont été tués à midi à l'aide d'armes à feu. Un autre, qui, dans la matinée, avait été blessé par une balle, a succombé. Deux prisonniers récemment enlevés sur la frontière entre le nord et le sud de l'Ulster viennent d'être remis en liberté. On s'attend à ce que plusieurs autres soient également relâchés sous peu.

UN SURNUMERAIRE DE L'ENREGISTREMENT CONDAMNÉ

PARIS, 14 février. — Devant la Cour d'assises de la Seine, comparaissait cet après-midi, Robert Etienne, né à Poissons, près de Wassy (Haute-Marne), le 14 août 1894, surnuméraire de l'enregistrement à Paris, accusé d'avoir détourné, au cours de l'année 1920, 432.985 francs.

Robert Etienne a été condamné pour soustraction par dépositaire public, complicité, recel, faux en écritures publiques, à *sept ans de réclusion.*

On découvre dans un puits un enfant dans un sac

BREST, 14 février. — Le cadavre d'un jeune enfant, enfermé dans un sac, chargé d'une grosse pierre, vient d'être découvert dans le puits de la commune de Lampol-Plouarzel.

Un tunnel s'effondre

OLORON, 14 février. — La voûte du tunnel dit du Fort Partalet, sis à Urdos, sur la ligne du transpyrénéen, en construction, s'est effondrée par suite d'un éboulement.

L'accident est survenu au moment où les ouvriers procédaient à l'enlèvement du coffrage. Il y a trois morts. Six blessés, dont plusieurs grièvement, ont été transportés à l'hôpital.

UN ACCUSÉ TENTE DE SE TRANCHER LA GORGE

RENNES, 14 février. — Traduit devant la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine pour incendie volontaire de sa fabrique, à Saint-Grégoire, le distillateur Jean Binard, âgé de 52 ans, à la lecture du verdict rendu hier soir à 23 heures le condamnant à 5 ans de réclusion, a tenté de se suicider au banc des accusés.

Il s'est frappé à deux reprises à la gorge avec un couteau qu'il avait apporté de la prison et qu'il avait réussi à dissimuler. Les blessures du désespéré ne sont pas graves.

A l'approche de la misère une héritière de 30 millions se suicide

PARIS, 14 février. — Inquiète de ne plus entendre les cris joyeux de « Ginette », petite guenon rapportée du Brésil par Mme Gaillard, âgée de trente-huit ans, et domiciliée 93, rue de l'Abbé-Groult, la concierge de l'immeuble s'en vint frapper mardi, dans la soirée, chez sa locataire. Ne recevant pas de réponse, la concierge alla prévenir un gardien de la paix et en sa compagnie ouvrit la porte du logement occupé par Mme Gaillard.

Sur le lit, le corps glacé de la locataire reposait : à ses côtés était étendue la petite guenon qui, non plus, ne donnait signe de vie. Sur la descente de lit le chat, un gros matou noir, les yeux clos, avait déjà les pattes raidies par la mort.

Quelques paquets de véronal trouvés ouverts sur la table permirent rapidement à M. Laurens, commissaire de police du quartier Necker, de reconstituer le drame, auquel l'approche de la misère ne fut pas étranger.

Ayant eu un passé assez mouvementé, Mme Gaillard fut, dans sa jeunesse, l'héroïne de plusieurs romans, qui défrayèrent la chronique mondaine. Amie intime d'un prince russe, elle hérita de la fortune de celui-ci — une trentaine de millions — dans les derniers mois de l'année 1915, mais la guerre qui suivit la mort du prince ne lui permit jamais d'entrer en possession de cet héritage fabuleux.

PETITES NOUVELLES

— Le président de la République a reçu hier M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie.

— Le groupe parlementaire des officiers de complément s'est réuni hier sous la présidence de l'amiral Guépratte.

— Le président du Conseil et Mme Raymond Poincaré ont offert hier un dîner en l'honneur de Son Excellence l'ambassadeur d'Italie et de la comtesse Bonin-Longare, ainsi que du ministre de Roumanie et de la comtesse Ghika.

— La Ligue de la République a donné, hier, son deuxième banquet sous la présidence de M. Gaston Doumergue, ancien président du Conseil, président de la commission des affaires extérieures du Sénat.

— M. Georges Leygues, ancien président du Conseil, président de la commission des affaires extérieures de la Chambre, a présidé le banquet qui a été organisé par l'Institut Colonial en l'honneur du maréchal Lyautey.

Les SPORTS

Le Championnat de tir des écoles en 1922

Suivant autorisation du ministre de l'Instruction publique, le 27e Championnat des Ecoles primaires, le 31e Championnat des Lycées et Collèges et le 31e Championnat des Ecoles supérieures seront tirés cette année pendant la période du 1er avril au 16 mai. Peuvent prendre part à ces concours, pour les Ecoles primaires et pour les Ecoles primaires supérieures, cinq élèves de chaque école, lesquels tirent chacun cinq balles à la distance de dix mètres avec la carabine scolaire. Cinq élèves de chaque établissement pour les Lycées et Collèges et dix élèves pour les Ecoles supérieures tirent chacun dix balles à la distance de deux cents mètres avec l'arme nationale. En outre, une épreuve additionnelle à la petite carabine à dix mètres est ouverte pour les élèves des Lycées et Collèges n'ayant pas quinze ans.

Un classement des tireurs est fait à la fin de ces concours pour l'attribution des prix offerts par le Président de la République, les Ministres et l'Union des Sociétés de Tir de France.

Ces concours sont absolument gratuits.

Le programme et les cartons nécessaires à ces concours sont envoyés aux chefs d'établissements ci-dessus désignés qui en font la demande à l'Union des Sociétés de Tir de France, à Paris, 46, rue de Provence.

VÉLO-SPORT NIVERNAIS

Le cross-cyclo pédestre à Nevers

Nous sommes heureux d'annoncer au public nivernais, que M. le colonel Santos-Cottin, commandant le 13e régiment d'infanterie, afin de favoriser le développement des sports, et pour fêter le trentenaire de la Société, a bien voulu mettre l'excellente musique du 13e régiment d'infanterie à la disposition du comité du V.S.N., à l'occasion du Cross Cyclo-Pédestre du dimanche 19 février.

Le Comité, vu l'exiguïté du terrain, s'est vu dans l'obligation de transférer l'arrivée de nos cyclistes au Chalet du Viaduc, où se fera entendre la musique.

Le public nivernais est invité à se rendre en foule pour applaudir musiciens et cyclistes.

L'arrivée aura lieu vers 14 heures 30.

Les sympathiques dirigeants de la Société « La Boule Nivernaise », dans le but d'encourager le V.S.N., offrent un punch chaud aux coureurs.

Au banquet sont conviés les autorités civiles et militaires et les membres de la Presse.

DIGOIN BAT ROANNE PAR 21 A 3

Dimanche le F.C.D. (1) a triomphé de l'Olympic Roannais (1) à Roanne, par 21 points (7 essais) à 3 (1 essai). Les Digoinais ont attaqué constamment. Signalons les avants Schutz, Bresciani et tous les trois-quarts Godot, Bernardet, Nevers (2 fois) et Chopin J.

LE CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN A BLANZY

Le Club olympique creusotin avait déplacé dimanche ses deux équipes d'association à Blanzy pour y rencontrer les teams correspondants de l'Union sportive Blanzynoise. Ces matches comptaient pour le championnat de Saône-et-Loire. En équipe première, le Creusot a été battu par un but à zéro et triompha en équipe seconde par 3 buts à zéro. L'équipe seconde du Club olympique creusotin est déclarée champion du département.

BOURG BAT LE CREUSOT

La rencontre de dimanche entre les équipes premières de l'Union sportive Bressane et du Club olympique creusotin ne tint pas ce qu'elle promettait et se borna le plus souvent à un dur duel d'avants, les lignes arrières, surtout celles du Creusot ayant eu trop peu souvent l'occasion d'attaquer à la main. En première mi-temps deux Bressans qui semblaient hors jeu s'échappent et marquent un essai facile.

C'est tout ce qui sera marqué au cours de la partie.

Le Creusot, malgré tous ses efforts, ne parvint pas à égaliser : plusieurs essais furent manqués d'un rien, soit par Verdier, Michaud ou Gillot. Tardette fit aussi de belles échappées.

Les quelques attaques ébauchées manquèrent de fini et c'est pourquoi les Creusotins succombèrent devant les violets dont le team ne semble pas cependant valoir celui de ces années passées.

LE CREUSOT BAT MONTCEAU

Un match amical de football association se disputait dimanche, au Parc de Montporcher, entre les équipes premières du Sporting-Club Montcellien et de la Jeunesse ouvrière du Creusot. Après une partie très disputée, les nôtres réussirent à battre leurs adversaires par 3 buts à 2.

LUZY BAT ETANG-SUR-ARROUX PAR 3 BUTS A ZÉRO

Dimanche, au milieu d'une assistance nombreuse s'est déroulé, à Etang-sur-Arroux, le match de foot-ball qui mettait aux prises les équipes premières du S. C. Etangois et de l'U.S. Luzycoise.

Au coup de sifflet, Luzy donne le coup d'envoi contre un vent assez violent. Malgré les efforts des deux équipes, aucun but n'est marqué au cours de la première mi-temps.

Dès la reprise, Luzy s'installe dans les buts adverses, et, par trois fois, la balle franchit la ligne de but entre les deux poteaux, au cours de la deuxième mi-temps.

La partie fut très amicale et bien arbitrée.

Les meilleurs hommes sur le terrain furent : l'ailier gauche Etangois, l'ailier gauche et l'inter-droit Luzycois.

NÉRONDES BAT VAUZELLES

Dimanche 12 février, l'Union Sportive nérondaise recevait sur son terrain, l'équipe des ateliers de Vauzelles.

Après une belle partie, Nérondes bat Vauzelles par 18 à 0.

AU SPORTING-CLUB DE BRIARE

Dimanche dernier, le Sporting-Club recevait sur son terrain la J.S.O. de Montargis. Cette société devait amener ses deux équipes, mais beaucoup de joueurs étant grippés, elle ne put déplacer que dix joueurs. L'équipe fut complétée sur le terrain par un joueur du Sporting.

Le Sporting lui-même, pour la même raison, était très mixte.

La partie fut jouée d'une façon très amicale par les deux équipes. Briare fit de nombreuses descentes chez les rouges, mais ne put aboutir qu'une seule fois.

J.S.O. rentre deux buts.

Le match revanche se fera à Montargis avec, nous l'espérons, des équipes plus complètes, le 26 février.

Pendant ce temps, la 3e équipe du Sporting se rendait à Châtillon-sur-Loire pour y matcher la deuxième du Cercle Molière. Le Sporting, qui pratiqua mieux que de coutume le jeu de passes imposa son jeu et rentra 6 buts, tandis que Châtillon n'en réussissait que 2.

Bravo, les jeunes.

Erratum. — C'est par erreur que nous annoncions dans notre numéro d'hier que la 2e équipe d'association de l'E.S. de Fourchambault avait battu l'équipe correspondante de l'U.S. Decizoise.

Fourchambault sortit vainqueur par 2 buts à 1, d'un match amical qui l'opposait à l'U.S. Clamecycoise.

LA REVUE DE LA SEMAINE ILLUSTRÉE. — Sommaire du n° 6 du 10 février 1922.

Général Debeney, directeur de l'Ecole supérieure de Guerre : La guerre moderne et les machines ; — Jules Truffier, sociétaire de la Comédie française : Molière et sa troupe ; — François Boucher, attaché au musée Carnavalet : Les anciens jeux de paume parisiens ; — Pierre Lafue : L'auberge de Peyrebelle (fin).

NIÈVRE

Les lieutenants de louveterie échangent leurs idées et adoptent des vœux

Samedi, dans une salle gracieusement mise à leur disposition par le propriétaire du Café de Paris, les lieutenants de louveterie se sont réunis sous la présidence de M. Delage, conseiller de Préfecture, délégué du Préfet et de M. Reyniers, inspecteur des Eaux et Forêts.

Etaient présents : MM. Paul Bailleau, de Thoury, Adam, Montaron, de Grandpré, Chaussard, Boillereau, Lopard, Mignard-Renaud, Couturier et de Saint-Genest, représentant M. Gosse de Gorre, MM. Grincour, Gozard, Breugnot, Cochoin, Coussy, Berthelot, Grandry et Renou avaient envoyé leur adhésion en s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. Perrin et Cortet-Rousseau ayant été oubliés par une erreur de l'annuaire, leurs collègues leur en adressent leurs excuses.

En somme, sur 24 louvetiers, 19 étaient présents ou représentés.

Au début de la séance, M. Paul Bailleau, délégué de l'Association amicale des lieutenants de louveterie, créée en juin dernier, remercie M. Delage et M. Reyniers de leur présence, puis expose le but de l'Association :

L'union de tous les lieutenants de louveterie pour la destruction des animaux nuisibles et la protection du gibier, la reconstitution de la chasse et la revision des lois trop vieilles qui la régissent.

Chacun expose ensuite ses idées. M. Reyniers en prend note et M. Bailleau promet de les transmettre à la direction de l'Association en priant ses collègues de bien vouloir venir à Paris à la prochaine réunion générale.

Les vœux suivants sont adoptés :

Restriction des permissions de chasse après la fermeture ; interdiction du collet pour le sanglier ; création d'une école de piégeage pour les gardes ; assermentation des lieutenants de louveterie.

Un déjeuner présidé par MM. Delage et de Thoury, conseiller général, réunissait ensuite chez Hubert, quelques lieutenants de louveterie et leurs amis. Puis chacun s'en alla à ses affaires enchanté de la bonne journée et de la franche cordialité qui n'avait cessé de régner entre tous.

Une réunion a été proposée pour l'automne.

NEVERS

Encore une femme brûlée vive à Nevers

Dimanche dernier, dans le courant de l'après-midi, Mme veuve Réveillé, 71 ans, habitant Parigny-les-Vaux, se chauffait au coin de son poêle.

S'étant endormie, elle tomba de la chaise sur laquelle elle était assise et le feu se communiqua à ses vêtements.

Lorsque les voisins accoururent à ses cris, il était trop tard. Affreusement brûlée partout le corps, la malheureuse femme fut transportée d'urgence sur l'hôpital général à Nevers, où elle est décédée aujourd'hui vers midi.

EXAMENS DU C.P.S.M. DU 1er CONTINGENT DE LA CLASSE 1922

Subdivision de Nevers

Les examens pour l'obtention du C.P.S.M. pour les candidats du 1e contingent de la classe 1922, auront lieu à Nevers, les 12 et 13 mars 1922.

Tous les candidats devront être rendus au stand de la société mixte de tir de Nevers (champ de tir), le dimanche 12 mars, à 7 h. 30.

Brevets de spécialités. — Les examens pour les brevets de spécialités auront lieu le dimanche 19 mars ; l'heure et le lieu de rassemblement seront indiqués aux candidats le jour de l'examen du C.P.S.M.

Le temps. — Température : maxima + 10° ; minima + 4°.

Pression atmosphérique : 6 heures du matin, 752 m/m. ; midi, 753 ; 18 heures, 753.

Temps probable : doux, éclaircies, nuageux avec averses.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, Place Président-Wilson, Nevers).

Erratum. — Dans notre compte rendu de la foire qui s'est tenue à Nevers, samedi dernier 11 février, une erreur nous a fait relater que les bœufs de trait s'étaient vendus environ 4.000 francs la pièce : c'est la paire qu'il faut lire.

Procès-verbal. — Procès-verbal a été dressé contre le conducteur de l'automobile n° 272 A7, pour défaut d'éclairage à l'arrière de sa voiture.

Procès-verbal a été également dressé contre Stanislas Dunois, 30 ans, menuisier, pour avoir circulé à bicyclette dans le Parc.

Trouvailles. — Réclamer à M. Audin, chez M. le docteur Martin, rue Hoche, une chaîne avec médailles, paraissant être en argent ; à Mme Jeanne Maicé, 15, rue de Rémigny, un billet de banque ; à Mme Courtois, 16, rue du Champ-de-Foire, un chien muni d'un collier avec grelots ; à Mme Fauchet, concierge à l'école de Loire, un binocle avec chaîne ; à M. Clérin, Albert, à Cheugny, commune de Varennes-les-Nevers, une petite chienne. Au bureau de police, un livre de messe.

Nomination. — M. Louis Dasse, de Nevers, officier de la Légion d'honneur, administrateur général de l'inscription maritime au Havre, est nommé à Paris, chef de service de l'administration centrale au ministère de la Marine, et membre du Conseil supérieur de la défense nationale.

Départ de troupes. — Lundi matin, à 11 h. 05, hommes du 13e régiment d'infanterie, en garnison à Nevers, se sont embarqués à destination de Dijon, d'où ils seront dirigés sur l'armée du Rhin. Ils ont rejoint à la gare de notre ville un détachement de 250 hommes venant de Bourges, et se dirigeant lui aussi sur l'armée du Rhin. Ces 250 hommes appartiennent au 108e régiment d'artillerie lourde, au 95e régiment d'infanterie, au 1e régiment d'artillerie de campagne, et au 37e régiment d'artillerie de campagne.

Etat civil :

Naissances. — Albert Fouques, rue de Courtenay ; — Jeanne Vallet, rue Gabriel-Valette ; — Gisèle Berthelot, 16, rue de la Préfecture.

Décès. — Georges Briffault, 15 ans, 1, rue de Paris ; — Pierre Thienne, 69 ans, 1, rue de Paris ; — Ahmed ben El Hadj, 32 ans, 1, rue de Paris ; — Jeanne Thibault, épouse Michel, 77 ans, 12, rue de la Rotonde ; — Annette Taché, veuve Gudin, 54 ans, 24, rue du Banlay ; — Louise Pommier, veuve Réveillé, 71 ans, 1, rue de Paris.

VOITURES POUR ENFANTS
C. BOUCAT, 7 et 9, rue de Nièvre, NEVERS
Le plus grand choix. — Les meilleurs modèles
Réparations et fournitures de toutes sortes

Perdu, le 13 février, des rues de la Barre de Nièvre à Saint-Antoine et gare Nevers, Stylo WATERMANN double bague. Rapporter contre récompense. VILLARD, 61, rue de Nièvre, Nevers.

A Nevers, le Journal PARIS-CENTRE est en vente à l'épicerie de Madame BOUCHARD rue de Mouësse.

A Varennes-les-Nevers, PARIS-CENTRE est en vente chez M. PASSERONS, buraliste.

LE GANT PERRIN, dont la supériorité est depuis longtemps établie, reprend cette année ses ventes réclame suspendues depuis 1914.

La vente de la succursale de Paris, a obtenu un tel succès, que cette marque n'hésite pas à faire un nouveau sacrifice pour faire profiter ses clients de province des mêmes avantages.

Pour Nevers, la vente aura lieu jeudi, vendredi et samedi 16, 17 et 18 février,
A LA FILEUSE
6, rue Lafayette, Nevers
Voir les prix à l'annonce, 4e page.

La Société d'horticulture prépare le concours d'automne à Nevers

L'assemblée générale de la Société d'horticulture de la Nièvre aura lieu le dimanche 5 mars, à 15 heures, dans l'une des salles de la mairie de Nevers.

La Société a, d'autre part, fixé la date de son concours d'automne qui se tiendra comme de coutume, au Hall du Champ de Foire, du 26 au 29 octobre prochain.

Cette exposition, que le public nivernais attend avec impatience, aura cette année, une importance plus grande encore que précédemment. Indépendamment de la section d'apiculture, dont les représentants seront nombreux, les ouvriers possesseurs d'un jardin seront admis à en exposer les produits. Ils concourront entre eux et nous sommes persuadés qu'ils viendront en très grande nombre.

MM. A. Semence et L. Gaulier ont reçu la mission de visiter les jardiniers de maison, pour leur donner les renseignements dont ils pourraient avoir besoin en vue de la prochaine exposition.

Nous connaissons le dévouement et la parfaite courtoisie de ces messieurs qui recevront, nous en sommes certains, au cours de leurs visites, un excellent accueil.

Lors de sa dernière séance, la Société d'horticulture a décidé, qu'en ce qui concerne les chrysanthèmes, le classement dans toutes les catégories, se ferait par genre de culture : standards ou grande fleur.

Les exposants devront en conséquence réunir en un seul lot, les produits d'un même genre de culture ; cela facilitera les opérations du jury et évitera les contestations.

La Société a envisagé la possibilité d'organiser l'année prochaine une exposition d'été qui aurait lieu en juin ou juillet.

Ce projet a été adopté en principe et il est à souhaiter que l'état de la caisse de l'active Société d'horticulture lui permette de le réaliser, car bon nombre de Nivernais se souviennent de la superbe exposition de juillet 1914.

Pompes Funèbres Générales

L'Administration des Pompes Funèbres Générales de Nevers a l'honneur d'informer les familles qu'à partir du 15 FÉVRIER, les bureau de commande et
MAGASIN DE COURONNES
seront transférés
14, rue du Commerce

Sur la demande des familles, un employé se rend à domicile muni des photographies et tarifs officiels et se charge de toutes les démarches aux Mairies, Eglises, Cimetières, journaux pour avis de décès, etc., sans aucun dérangement pour elles.

CLAMECY

Fondation de chaire universitaire. — Par décret présidentiel du 3 janvier, il vient d'être institué une double chaire d'histoire des Histoires italienne et française comparées, à l'Université de Rome et au Collège de France.

Un arrêté ministériel du 6 du même mois nomme à cet emploi M. Maurice Mignon, notre compatriote, chargé de cours à l'Université de Grenoble, en mission à l'ambassade de France, près S. M. le roi d'Italie, à Rome.

COSNE-SUR-LOIRE

VIDANGES INODORES

Une entreprise de vidanges avec matériel moderne sera de passage à Cosne, dans quelques jours.

Les personnes intéressées auront intérêt en raison des prix avantageux, à profiter de cette occasion.

S'inscrire chez M. ROND, 14, rue du Commerce.

COULANGES-LES-NEVERS

Trouvailles. — Un sac de dame en cuir noir, contenant une certaine somme a été trouvé au Marché Carnot. Le réclamer à M. Antoine Vignault, au Pont-Patin, Coulanges-les-Nevers.

FOURCHAMBAULT

Accident. — Un ouvrier des Forgeries de Fourchambault, Michel Rameau, qui s'était piqué avec une pointe, n'y prit pas garde sur le moment, le mal empira et son état fut jugé si grave, qu'il a été dirigé sur l'hôpital de Nevers.

LUZY

Etat-civil du 1er au 13 février :

Décès. — Roger Savary, 21 ans.

Mariage. — Gabriel Renaud et Marie-Louise Cloix.

Naissances. — Lazare Lagarde ; — Ginette Dumont.

MONTARON

CHASSE AUX SANGLIERS

Les intrépides chasseurs des communes de Montaron, Vandenesse, ont organisé le 11 courant une battue dans les bois de Montaron, sous la direction de M. Perrin, lieutenant de louveterie, au cours de laquelle il a été tué un solitaire du poids respectable de 140 kilos, cet animal est tombé sous le coup de fusil de M. Bertin, maire de Vandenesse.

VARZY

Nomination dans la gendarmerie. — Le gendarme Lucien Bonnin, venant de la brigade de Nuits-Saint-Georges, est nommé chef de brigade de 4e classe à Varzy, en remplacement de M. Jean Marion, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nos lecteurs sont informés que le journal « Paris-Centre » est mis en vente chez notre dépositaire principal, M. BOUZIN, 74, rue de Paris, à Vichy.

A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. THIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au Kiosque du Parc.

LOIRET

Le Syndicat d'initiative organise à Montargis les fêtes de la Pentecôte

MONTARGIS, 14 février (de notre correspondant particulier). — La plus grande activité règne au Syndicat d'initiative.

Son comité d'honneur s'est réuni le mardi 7 février pour l'étude de la réfection des routes où se courra le circuit. Le problème a été exposé par M. Pezon, ingénieur des Ponts et Chaussées ; la commission des fêtes s'est réunie le même jour sous la présidence de M. Harry ; la commission des Finances a tenu séance le 8 et la commission de publicité et propagande le 9. Quant à la commission de tourisme, elle va entrer en rapports avec les Syndicats d'initiative voisins. Tout le monde est à l'œuvre et nul ne doute de l'entière réussite des fêtes qui seront organisées à Montargis à la Pentecôte prochaine.

BRIARE

A Briare, « PARIS CENTRE » est en vente dès 7 heures du matin, chez Mme veuve BRUZEAU, Grande-Rue.

MONTARGIS

Accident du travail. — En fendant un os, M. Paul Berger, 27 ans, commis boucher de M. Charvillat, s'est fracturé la partie moyenne de l'index gauche.

CHER

Le conseil de revision pour les classes 1922 et ajournés des classes 19-20-21

Lundi 27, à 9 heures, Bourges (étrangers); 14 heures et demie, Levet ; Jeudi 2 mars, 10 heures, Léré ; 14 heures, Vailly ; Vendredi 3 mars, 10 heures, Argent ; 14 heures, Aubigny ; Lundi 6 mars, 13 h. 30, La Chapelle-d'Angillon ; 15 h. 30, Henrichemont ; Mardi 7 mars, 9 heures, Sancerre ; 10 heures, Sancergues ; Mercredi 8 mars, 13 heures, Le Châtelet ; 15 heures, Châteaumeillant ; Jeudi 9 mars, 13 h. 30, Châteauneuf ; 15 h. 30, Lignières ; Vendredi 10 mars, 10 heures, Saulzay ; 14 heures, Saint-Amand ; Lundi 13 mars, 10 heures, Nérondes ; 13 h. 30, La Guerche ; Mardi 14, 10 heures, Sancoins ; 14 heures, Charenton ; Mercredi 15, 10 heures, Dun ; 13 heures et demie, Bourges ; Jeudi 16, 13 heures et demie, Les Aix ; 15 heures ½, Baugy ; Vendredi 17, 13 heures ½, Lury ; 15 heures ½, Charost ; Lundi 20, 12 heures ½, Saint-Martin ; 15 heures ½, Mehun ; Mardi 21, 8 heures, Vierzon ; 15 heures, Graçay ; Samedi 15 avril, 10 heures, Bourges.

Les jeunes gens nés du 1er juillet 1902 au 31 décembre 1902, seront appelés dans l'ordre alphabétique, après que tous les conscrits nés du premier semestre de la même année auront été examinés.

JULES DAGOURET A BOURGES

MONTLUÇON, 14 février (par téléphone de notre correspondant particulier). — Jules Dagouret, auteur de nombreux cambriolages que nous avons signalés en leurs temps, vient d'être transféré à Bourges pour être examiné au point de vue mental, sur mandat du juge d'instruction de Montluçon.

BOURGES

Le temps. — Température : nuit, la plus basse, + 1,4 ; température jour, à une heure, + 5° ; hauteur barométrique à une heure, 765.

Prévisions pour mercredi : Temps variable, une dépression Ouest Irlande, amènera une nouvelle tendance à la pluie.

(Communiqué par M. l'Abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour samedi prochain, 18 février, à 15 h. 30. Parmi les questions à l'ordre du jour : Le comité départemental des mutilés et réformés, demande de subvention ; — Granges et dîmes et taxe de balayage, avis après enquête. — Bureau de bienfaisance, marché avec les boulangers et achats de rente.

Caisse de retraite du personnel municipal, modifications ; — Monument aux morts, désignation de l'emplacement ; — Comité de la foire de Bourges, désignation des délégués du Conseil.

Nomination. — M. Faraud, inspecteur de 1e classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Bourges, est nommé directeur de 3e classe de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Quimper, en remplacement de M. Coulomb, démissionnaire.

Caisse d'épargne. — Versements, 81.306 fr. 95 ; remboursements, 74.389.89.

Etat civil :

Naissances. — André Coulat ; — Daniel Aubrun.

Décès. — Catherine Maillet, veuve Jacquet, 81 ans ; — Léon Bailly, 64 ans ; — Marie Molin, femme Pichonat, 48 ans.

AUBIGNY-SUR-NÈRE

Contravention. — Procès-verbal contre Justin Pellé, 57 ans, fermier à la Mercerie pour avoir laissé divaguer son chien sans être muselé ni tenu en laisse.

FOECY

Elections. — Dimanche dernier a eu lieu le scrutin de ballotage pour pourvoir au remplacement du Conseil municipal, dissous par le préfet.

Liste de concentration républicaine, 8 membres élus.

Liste socialiste et liste d'intérêts commerciaux n'ont eu que 4 candidats élus.

JUSSY-LE-CHAUDRIER

Police du roulage. — Pierre Lavault, 23 ans, domestique chez M. Fournier à Précy, qui était monté sans guides dans la voiture qu'il conduisait s'est vu dresser procès-verbal.

LISSAY-LOCHY

Accident. — Ces jours derniers, une collision a eu lieu entre une auto conduite par M. Eugène Moreux, domicilié à Vorly et celle de M. Sester, marchand de chevaux, à Bourges, conduite par son chauffeur Devine.

Les deux voitures ont été assez sérieusement abîmées. Pas d'accident de personnes.

SANCERRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Sancerre s'est réuni dimanche, à 15 heures, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Camille Pauseron, maire, pour la tenue de la première session légale.

Au début de la séance, le procès-verbal de la précédente est lu et adopté.

— Le conseil approuve la convention passée entre M. Vétois et la ville de Sancerre, concernant les modalités du remboursement des avances faites par la ville pour l'achat des véhicules servant à assurer le service d'autobus.

— En raison de l'instabilité des cours des charbons, un traité de gré à gré avec M. Reuland, marchand de charbons, pour fourniture à la mairie et aux écoles publiques du combustible qui leur est nécessaire, est approuvé à l'unanimité.

— Sur une demande formulée par Mlle Pigeat, institutrice, chargée de l'enseignement de l'anglais au cours complémentaire de filles, l'indemnité qui lui est allouée pour ce service supplémentaire est portée de 150 francs à 305 francs.

— Une somme de 177 fr. 40 est votée pour permettre de solder à Mme Vacheron, chargée du balayage des classes des écoles publiques de Sancerre, une note de fourniture de bois et nettoyages supplémentaires. Le conseil charge M. le maire de s'entendre avec elle pour l'exécution à forfait de tous les travaux de nettoyage et balayage des classes, y compris le garnissage des poêles.

— Le conseil accepte l'augmentation de 2 à 5 francs de la redevance payée à l'administration des P. T. T. pour l'entretien des boîtes aux lettres supplémentaires.

— Une subvention de 20 francs est votée au bénéfice du comité départemental des mutilés et Réformés de la guerre.

— Avis favorable est donné aux demandes d'allocation journalière de soutien de famille formulées par Mmes veuve Biquin, née Léger ; veuve Tissier, née Mallet et veuve Lesimple, née Semelet.

— Le conseil donne un avis favorable au sujet de cotes irrécouvrables présentées en non-valeur par le receveur municipal.

SAINT-AMAND-MONTROND

Réponse. — Le Comité républicain progressiste de Saint-Amand, ayant adressé ses compliments à M. Poincaré, président du Conseil et aux ministres de l'Intérieur et des Finances a reçu, en réponse les remerciements de chacun d'eux, et un précieux encouragement à continuer l'œuvre de concorde et d'union entre tous les citoyens.

Voici la lettre que M. de Lasteyrie a répondu à M. Henri de Laguérenne :

« Monsieur le Président,

« Les aimables félicitations du Comité républicain progressiste de Saint-Amand m'ont tout particulièrement touché.

« Je vous en remercie sincèrement, et vous prie d'être mon interprète auprès des membres de votre comité.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : Ch. DE LASTEYRIE ».

Bal des bouchers, charcutiers et volaillers. — Nous apprenons l'organisation du bal des bouchers, charcutiers et volaillers, sous la présidence d'honneur de M. Deguy.

Espérons qu'il aura le même réussite que celui de l'an passé.

La date du dimanche 19 février a été arrêtée par les organisateurs, et les invitations vont être lancées incessamment.

SAONE-&-LOIRE

A la louée de Gueugnon maîtres et domestiques étaient rares

GUEUGNON, 14 février (de notre correspondant particulier). — Contrairement à ce qui se produisait les années précédentes, le deuxième dimanche des louées des domestiques et servantes de culture, dit le « gros dimanche », avait attiré moins de monde, bien que la température fut plus clémente.

Les maîtres étaient moins nombreux que dimanche dernier, et les serviteurs des deux sexes encore plus rares maintenaient leurs demandes de gages élevés.

Voici les prix moyens auxquels ont été contractés les engagements pour un an commençant le 1er mars prochain.

Jeunes gens de 12 à 14 ans, 1.000 à 1.500 francs de gages; de 15 à 18 ans, 1.800 à 2.000 francs ; de 20 à 22 ans, 2.300 à 2.800 francs; les domestiques de 25 ans et au-dessus sachant tout faire et capables de remplacer le patron gagnent de 3.000 à 3.600 francs.

A ces prix s'ajoutent, outre la nourriture et le logement, l'entretien de sabots et autres redevances.

Les servantes de culture, qui deviennent chaque année de plus en plus rares, obtiennent les gages suivants : de 12 à 14 ans, 600 à 800 fr. ; de 15 à 18 ans, 1.000 à 1.500 fr.; de 20 ans et au-dessus, 1.800 à 2.000 fr.

GUEUGNON

Bal des mutilés. — L'association amicale des mutilés de la guerre donnait dimanche soir, dans la salle du casino-théâtre de la rue du Guide, son bal annuel. De nombreux couples ont tourbillonné jusqu'à une heure très avancée. La bataille de confettis a été très animée.

LE CREUSOT

Ivre comme... un Polonais. — Au cours de la nuit de dimanche à lundi, une ronde de police a ramassé dans un complet état d'ivresse un travailleur polonais, Stanislas Mackoirak, 34 ans, logeant à la caserne Sercey, lequel a été déposé au violon et gratifié d'un procès-verbal.

Actes de vandalisme. — Nous avons raconté les exploits d'une bande de noctambules qui, au cours d'une de ces dernières nuits, avaient mis en émoi les habitants du quartier des Riaux, brisant des vitres aux habitations et causant un tapage infernal. Les auteurs de ces actes stupides ont été découverts par la police et se sont vu dresser procès-verbal. Ce sont les nommés : Georges B..., 19 ans, maréchal-ferrant, rue de la Fonderie ; Joseph R..., 19 ans, apprenti marbrier, rue Edith Cawell et Roland G.., 19 ans, rue d'Autun.

Procès-verbal. — La dame Alphonse B..., négociante au Creusot, qui était allée vendre des poissons à un marché voisin, s'est vu dresser procès-verbal pour défaut d'étiquetage de sa marchandise et défaut de patente

AUTUN

— **Meubles, Sièges, Literie**, 23, rue de Paris. **Fabrication soignée. Prix modérés.**

Conférence. — Dimanche, à 16 h. 30, eut lieu dans la salle de la rue des Marbres, une conférence avec projections donnée par le R. P. Lassonnerie, Père Blanc du cardinal Lavigerie, sur les œuvres des Missionnaires d'Afrique.

Trop petite était la salle pour contenir les nombreuses personnes qui avaient répondu aux invitations distribuées par les soins des Dames de la Ligue Patriotique des Françaises.

Pendant le cours de la soirée, une quête fut faite au profit des missions des Pères Blancs.

DIGOIN

Médaille militaire. — La médaille militaire vient d'être attribuée à la mémoire du soldat François Desmoulles, du 210e R. I. dont la famille habite Saint-Germain-des-Rixes : « Brave soldat, glorieusement blessé à Saint-Mihiel, le 19 octobre 1914, décédé à l'hôpital de Besançon, le 1er décembre 1914 ; s'était fait déjà remarquer précédemment par sa brillante conduite au feu. »

Louveterie. — M. Maurice Pic, maire des Guerreaux, conseiller d'arrondissement du canton de Digoin, est désigné comme lieutenant de louveterie des cantons de Saint-Bonnet-de-Joux, Bourbon-Lancy, Charolles, Chauffailles, La Clayette, Digoin, Gueugnon, La Guiche, Marcigny et Semur-en-Brionnais.

Foire. — La foire de février, une des plus importantes de l'année, a eu lieu par un beau temps. D'importants achats de gros bétail ont été faits par les emboucheurs du Brionnais. Les vaches à veaux étaient particulièrement recherchées. Porcs gras, en abondance et vendus de 1.60 à 1.80 la livre.

Un enfant meurt carbonisé dans un incendie à La Chapelle-sous-Uchon

LA CHAPELLE-SOUS-UCHON, 14 février (de notre correspondant particulier). — Lundi, à neuf heures, un incendie éclatait à La Chapelle-sous-Uchon, dans le grenier d'une ferme sise au hameau de la Rivière et appartenant à Mme Lafond.

On parvint à faire sortir de l'écurie attenante deux chèvres et un âne et à maîtriser ensuite assez rapidement le sinistre. Mais dans le grenier on retrouva atrocement carbonisé le cadavre du jeune garçonnet de la maison âgé de cinq ans.

Le pauvre enfant était monté sur le grenier avec un chien auquel il voulait donner à manger. Surpris par la fumée, le malheureux garçonnet ne put trouver l'escalier et périt dans les flammes sans que ses appels aient pu être entendus.

La gendarmerie et M. le juge de paix se sont transportés sur les lieux pour enquête.

ALLIER

Il voulait s'embarquer comme navigateur... on l'arrête à Saint-Germain-des-Fossés

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS, 14 février (de notre correspondant particulier). — On a arrêté en gare de Saint-Germain-des-Fossés, pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer, un gamin de 15 ans, Gaston Moronvalle, originaire de Paris.

Interrogé par les gendarmes, le petit vagabond a déclaré qu'il avait quitté ses parents, à Massy (Seine-et-Oise), le 31 janvier, espérant gagner Marseille où il avait l'intention de « s'embarquer comme navigateur ».

Arrêté le 2 février à son passage à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), et confié à l'hospice de cette commune, en attendant son rapatriement, il s'était enfui huit jours après, était monté sans billet dans un train en partance et croyait déjà son rêve réalisé.

Aujourd'hui, le jeune Moronvalle est détenu à la prison de Cusset.

MOULINS

Chez les hôteliers et restaurateurs. — Le syndicat des hôteliers et restaurateurs se réunira le jeudi 16, à 20 heures 30, à la mairie.

Menus faits. — Mme R..., journalière, place aux Foires, a porté plainte contre une de ses voisines, pour coups et blessures.

— La police a arrêté pour grivèlerie, la femme Auclair, 49 ans, d'Yzeure, qui est une incorrigible récidiviste.

Ecole de dessin. — Par arrêté municipal, M. Michot, professeur au lycée Banville, est nommé directeur de l'école municipale de dessin.

Sont nommés professeurs adjoints, MM. : Raphaël, sculpteur modeleur ; Zalaguier et Raymond, dessinateurs

Le concours de visites de la Société d'horticulture. — Comme chaque année, la Société d'horticulture organise pour 1922 un concours de visites de cultures et de vergers, auquel peuvent prendre part : 1° les horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers ; 2° les instituteurs publics ; 3° les amateurs et jardiniers d'amateurs ; 4° les fermiers et métayers (cultures fruitières et maraîchère).

Il sera adressé, à toute personne qui le demandera, une formule de demandes de concours. Les demandes seront reçues jusqu'au 1er mai, terme de rigueur, chez le président de la société, 77, rue d'Allier, à Moulins.

La commission d'inspection, dont fait partie de droit le bureau de la société, fixera les dates des visites. Son rapport sera présenté dans la séance de novembre et ses décisions seront sans appel.

Dans chaque série, il pourra être accordé : un premier prix de 100 francs, un deuxième de 50 francs, deux prix de 25 fr. et des médailles.

Un prix d'honneur, consistant en une médaille, sera décerné en supplément à celui des concurrents qui, dans l'une ou l'autre des quatre séries, aura présenté les plus belles cultures.

Les accidents du travail. — Henri Muret, 18 ans, tourneur, rue du Pont-Ginguet, s'est blessé au médius droit.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Turlier, rue Voltaire, deux gants qu'il a déposé au bureau de police ; par Mme Terrasse, 23, cours d'Angleterre, un petit couteau; par M. Létendu, agent de police, une pochette en soie ; par M. Dumont, fontainier, rue Diderot, un filet à provisions ; par M. Cornu, employé à l'hôtel de l'Allier, une blague ; par M. Lhostal, pharmacien, place d'Allier, un sac à main.

MOLINET

Les sangliers. — Des dégâts faits par une bande de sangliers avaient été remarqués dans les fermes exploitées par M. Gauthier, de Saint-Germain-des-Rixes, et situées aux Placiers, commune de Molinet.

Au cours d'une battue organisée, trois sangliers furent abattus dont une laie de 70 kilos ainsi qu'un superbe renard.

Les sangliers continuant leurs ravages, une nouvelle battue est en voie d'organisation. Vingt-cinq chasseurs au moins y prendront part.

SAINT-HILAIRE

La chasse est fermée. — Pour avoir ignoré ce détail, Pierre Jacquet, maçon à Saint-Hilaire s'est vu dresser procès-verbal au moment où, d'un coup de fusil bien ajusté, il venait de faire passer de vie à trépas un superbe lapin de garenne.

YZEURE

A qui la chienne ! — Une jeune chienne berger, poils gris, pattes blanches, s'est réfugiée le 3 février, chez M. Blanchot, à Bellevue, qui la tient à la disposition de son propriétaire.

Etat-civil. — Dernier relevé :

Naissances. — Andrée Saulnier ; — Albert Alphonse ; — René Boulot ; — Jean Giraud ; — Pierre Chadier.

Mariages. — Jean Desgouttes, employé de chemin de fer à Yzeure, et Marie-Louise Morand à Target ; — Philippe Lechesne, employé à Yzeure, et Antoinette Bernard à Yzeure ; — Jacques Sole, mécanicien à Yzeure, et Marguerite Defouilloux à Vichy ; — Pierre Vallet, employé de chemin de fer à Yzeure, et Jeanne Lhoste à Yzeure ; — Jules Genest, mécanicien à Yzeure, et Marie Chartier, couturière à Moulins.

Décès. — Marie-Louise Fleurant, veuve Mouchère ; — Antoine Descharnes ; — Pierre Blanchet ; — Gabriel Paroda.

Transcriptions. — Louis Petit, au Champ-du-Prêtre ; — Joseph Bec, mort pour la France.

TOURTEAUX

ARRAS. — Tourteaux de lin, 74 fr. les 100 kilos.

DIJON. — Tourteaux de colzas de pays peu pressés et peu chauffés, 64 à 66 fr. ; dito un peu chauffés, 61 à 63 fr. ; de colzas mixtes, 54 à 56 fr. ; de colzas des Indes, 51 à 52 fr. ; d'arachides, 62 à 64 fr. ; de sésame, M. ; de coprah, 66 à 68 fr. les 100 kilos.

Bonne demande causée par le froid, rareté de la marchandise et reprise sensible.

Qu'est devenu le soldat Alibert ?

Toutes les recherches demeurent vaines

MONTLUÇON, 14 février (de notre correspondant particulier). — Malgré d'actives recherches, il n'a pas été possible de trouver trace du soldat Alibert Fernand, de la 141e compagnie automobile, disparu dans les circonstances que nous avons relatées.

Un télégramme parvenu de son corps aujourd'hui indique que le militaire n'a pas rejoint son unité comme on l'avait espéré un instant.

MONTLUCON

Enquête. — Sur la plainte de M. Trongier, agent de navigation, la police de la Ville-Gozet a ouvert une enquête sur un vol de sable commis au préjudice du plaignant.

Sténographie. — Nous aurons dimanche prochain, au Cinéma-Palace, une grande conférence sur la sténographie, sous le patronage de la Fédération sténographique du Centre.

M. Navarre, administrateur de l'Institut sténographique de France prêtera son concours à cette manifestation.

Etat-civil du 12 au 13 février :

Naissance. — Ferdinand Jacques.

Décès. — Pierre Demandière, 77 ans, facteur des postes ; — Anne Chenard, 68 ans ; — Eugène Cornieux, 66 ans, charpentier en bateaux ; — Marguerite Duby, 62 ans, sage-femme ; — Marie Bertin, 60 ans, veuve Rodier ; — Marie Maume, 55 ans, épouse Berger ; — Anne Gauliet, 72 ans ; — François Neny, 12 ans.

CHATILLON

Délit de chasse. — Les gendarmes ont verbalisé contre Edmond Foncelle, cultivateur, qui chassait au fusil en temps prohibé.

« ANIS PERREIN »

Parce qu'il est le meilleur

TOUJOURS IMITÉ JAMAIS ÉGALÉ

Agent **M. A. THUR, 36, rue de Marzy, NEVERS.**

HALLES CENTRALES DE PARIS

du 14 février

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 4.80 ; aloyau, 1e qualité, 8.00 ; paleron, 1e qualité, 3.50.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 8.50 ; épaule, 1e qualité, 6.80 ; poitrine, 1e qualité, 4.80.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 7.60.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 4.90.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 14.00; oies, le kilo, 7.00; poulets Chartres, 11.00; poules toutes provenances, 9.75.

POISSONS. — Le kilo : morue salée, 2.00 ; carpes, 5.00.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 165 ; pommes de terre chair jaune, 54 ; pommes de terre chair blanche, 52.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 9.50; Touraine, 9.20 ; Marchands, 6.75 ; Normandie, 8.00.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 500 ; Bourbonnais, Nivernais, 470 ; Touraine, 565 ; Etrangers, 380.

FROMAGES. — Gruyère, 3.00 à 9.00 ; Cantal, 2.00 à 5.00.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

du 14 février

Bœufs. — Amenés, 1.208 ; renvois, 80. 1e qualité, 5.90, 2e 5.40, 3e 4.50. Prix extrêmes : poids vif, 2.20 à 3.50 ; poids mort, 3.30 à 6.10. Vente calme.

Veaux. — Amenés et vendus 680. 1e qualité 5.50, 2e 5.30, 3e 5.00. Prix extrêmes : 4.80 à 5.70.

Moutons. — Amenés et vendus 369. On cote ceux de pays de 700 à 900. Cours stationnaires.

BOURSE DE PARIS

du 14 février

3 %, 58.52 ; 3 ½ % 1914, 87.25 ; 5 %, 78.95 ; 4 % 1917, 64.60 ; 4 % 1918 non lib., 64.25 ; Ouest-Etat 4 %, 315 ; Tunis 1892, 266 ; Afrique Occidentale, 321 ; Ville de Paris 1899, 255 ; 1910 3 %, 230.50 ; 1912, 212 ; 1917, 500 ; Banque de France, 5605 ; Comptoir d'Escompte, 932 ; Crédit Foncier, 799 ; Oblig. comm. 1912, 166.75 ; Oblig. Fonc. 1909, 172 ; 5 ½ % 1917 lib., 271.25 ; Crédit Lyonnais, 1378 ; Communales 1899, 280.25 ; Foncières 1903, 309 ; Est, 632 ; Lyon, 816 ; Midi, 716 ; Nord, 912 ; Orléans, 883 ; Ouest, 620 ; Métro, 399 ; Nord-Sud, 172 ; Suez, 5750 ; Italien 3 ½, 43.30 ; Japon 1910, 136.50 ; Russes 1867, 17; 1890 3 %, 14.75 ; Consolidé, 22.35 ; Turc Unifié, 40.65 ; Saragosse, 540 ; Briansk, 110.50 ; Rio-Tinto, 1265.

CHANGES

Londres, 50.43 ; **New-York**, 11.57 ; **Allemagne**, 5 37/32 ; **Suisse**, 226 1/4 ; **Italie**, 55 1/8 ; **Espagne** 182 ; **Hollande**, 433 ; **Belgique**, 95 ½ ; **Norvège**, 191 ½.

Ancienne Maison JAILLETTE

NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS POUR DAMES

8, rue Lafayette et rue des Merciers, NEVERS

Gabriel PLAULT & RONDE, Successeurs

ont l'honneur d'informer l'aimable Clientèle des Dames qu'ils mettront en vente incessamment, après inventaire, des articles à des prix exceptionnels

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié de vouloir bien assister aux Convoi, Service et Enterrement de **Madame Jacques MICHEL, née Jeanne THIBAULT**, décédée en son domicile, à Nevers, rue de la Rotonde, n° 12, le lundi 13 février 1922, dans sa 78e année. Ses obsèques auront lieu le mercredi 15 courant, à 15 heures, au Temple Protestant. On se réunira à la maison mortuaire à 14 h. 45.

De la part de : M. Jacques Michel, son époux; Mme et M. Curie, Mlle Jeanne Michel, ses enfants ; Mlle Georgette et M. Adolphe Curie, ses petits-enfants ; M. André Michel, son petit-fils ; des familles David, Thibault, Pernet, de ses cousins, cousines, et toute la famille.

SERVICES ◆ MESSES

Un service anniversaire sera célébré le jeudi 16 février 1922 à 10 heures du matin en l'Eglise paroissiale de Saint-Ouen pour le repos de l'âme de **Madame A. IMBART DE LA TOUR**, décédée le 15 février 1921 en son château de Chevret.

De la part du comte et de la comtesse Imbart de la Tour.

Le présent avis tient lieu de lettre d'invitation.

◆◆◆

Un service de quarantaine sera célébré le samedi 18 février, à 10 heures, dans l'église de Saint-Ouen, pour le repos de l'âme de **Mademoiselle Marie GUILLEMIN.**

De la part de toute la famille.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 13 février. — Le marché a été irrégulier. Au Parquet, la tendance est lourde les valeurs spéculatives se retrouvent en nouvelle réaction. La contre partie faisant totalement défaut, les dégagements qui se produisent en vue de la liquidation de quinzaine pèsent sur les cours. Les Etablissements de crédit sont résistants.

En coulisse on se montre généralement mieux disposé dès l'ouverture ; peu après, la tendance est ferme notamment sur la De Beers ainsi que sur les Mines d'Or qui sont bien influencées par les dernières nouvelles du Rand annonçant une reprise partielle du travail. Pétrolifères également bien tenues.

Au cours de la séance la tendance semble s'améliorer quelque peu au parquet : en banque on conserve une attitude très satisfaisante.

En clôture, parquet tendance soutenue, en coulisse toujours très ferme.

Notre 3 % perpétuel s'inscrit en nouvelle fermeté à 58.25. Crédit National 1919, 464.50 ; 1920, 469 ; 1921, 503 ; Bons du Trésor, 488.75.

Fonds russes soutenus : Consolidé, 22.70 ; 1891, 16 ; 1906, 27.40 ; 1909, 19.70.

Turcs calmes. Unifié 40.60 ; 5 %, 40.95.

Etablissements de crédit irréguliers mais résistants : Banque de Paris, 1190 ; Crédit Foncier, 795 ; Nationale de Crédit, 641 ; Lyonnais, 1380 ; Union Parisienne, 643 ; Crédit Mobilier, 385 ; Rente Foncière, 830.

Aux banques étrangères, tendance également irrégulière : Banque Ottomane, 673 ; Nationale du Mexique, 470.

Fermeté des chemins français : Est, 632 ; Lyon, 819 ; Midi, 718 ; Nord, 913 ; Orléans, 881 ; Ouest, 630.

Transports en commun calmes. Valeurs de navigation irrégulières. Transatlantique, 184 ; Messageries, 185 ; Chargeurs, 400 pour l'action et 468 pour la part.

Industrielles meilleures : Suez, 5700 ; Penarroya, 844 ; Thomson, 740 ; Maltidano, 241 ; Métaux, 870.

Le Rio Tinto mieux tenu après avoir été irrégulier et lourd, ferme à 1290 après 1283 et 1263. Boléo mieux à 360.

Sucrières également irrégulières finissent mieux tenues. Raffinerie Say, 1470 après 1453 au plus bas : Sucrerie d'Egypte, 495 après 486; Foncier Colonial, lourd à 1812.

Produits chimiques en meilleure allure. Kuhlmann 436 ; Saint-Gobain, 1870 ; Phosphates de Gafsa calmes à 580 l'action, 735 la part.

Valeurs russes soutenues mais calmes. Platine en petite reprise à 535.

Charbonnages et métallurgiques généralement soutenues mais au fond bien calmes.

En banque, les pétrolifères soutenues terminent irrégulières ; Bakou, 2270 ; Royal Dutch, 174.50 ; Shell, 224 ; Mexican Eagle, 211.

Caoutchoutières fermes, mais calmes. Financière, 99.75 ; Mallaca, 94 ; Padang, 115.50.

De Beers très ferme 531 après 533 et 527.

Mines d'or en reprise, Goldfields, 30.75 ; Rand Mines, 99.75.

Mexicaines soutenues calmes.

L'Informateur Financier,
55, rue Saint-Lazare, Paris.

Conseil médical

Le Catarrhe Bronchique se développe après plusieurs bronchites. Il est caractérisé par l'évacuation de liquide incolore, filant, transparent, écumeux en partie, semblable au blanc d'œuf délayé dans l'eau avec ou sans crachats épais rarement colorés, expectoration et crises d'étouffement intermittentes, accès soir et matin. Comme pour l'asthme et l'emphysème, un seul remède calme instantanément et guérit progressivement : c'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

CRI D'ALARME

SOIGNEZ VOTRE ESTOMAC

DOCTEUR DE COCK

Quantité de remèdes et de spécialités diverses n'apportent qu'un soulagement momentané. Et le mal renaît bientôt plus violent. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas été atteint dans sa cause. Et le danger est là qui vous menace, si vous n'y prenez garde, de diabète, d'albuminerie, de neurasthénie, d'appendicite, voire d'ulcère et de cancer.

Ce qu'il importe d'obtenir, ce n'est pas la dissipation passagère de la souffrance du moment, c'est une guérison effective, radicale qu'il faut ! Les **Poudres de Cock** vous fournissent ce remède souverain, ce remède sauveur. Pourquoi ? Parce que les **Poudres de Cock** pratiquent réellement l'hygiène de l'estomac et de l'intestin, si étroitement unis pour rendre utile l'alimentation humaine.

Avec les **Poudres de Cock**, tous les aliments sont digérés, ils sont assimilés, ils créent du sang, des forces, de la vigueur et de la vie.

Pour guérir une maladie de l'estomac jusque dans ses plus profondes racines, une gastrite, dyspepsie, gastralgie, dilatation, une entérite, une gastro-entérite, une entérite muco-membraneuse ; pour empêcher sûrement ces maladies de dégénérer en anémie, neurasthénie, diabète, albuminurie, appendicite, ulcère et cancer, prenez avant ou après chaque repas un cachet de **Poudres de Cock**. Les **Poudres de Cock** vous rendront l'appétit, vous feront digérer et vous délivreront, pour toujours, de toutes les misères physiques et morales qui assombrissent votre existence, parce que les **Poudres de Cock** vous donneront un bon estomac. Ayez soin d'exiger la vraie marque. **Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boîte**, dans toutes les pharmacies, ou à défaut contre mandat poste adressé au Laboratoire des **Poudres de Cock, à Jeumont. 4 boîtes: 22 frs**

Question capitale

Pour l'enfant en pleine croissance — tout le monde est bien d'accord là-dessus — la question capitale est d'entretenir sans cesse la richesse et la pureté du sang.

Seule la qualité du sang peut, en effet, conjurer ces graves maladies de l'adolescence, l'anémie et la chlorose, qui, à ce moment difficile, peuvent compromettre, parfois irrémédiablement, la santé de l'enfant.

Les personnes d'expérience sont bien d'accord aussi, pour reconnaître que durant cette période critique, les Pilules Pink offrent des ressources extrêmement précieuses en raison de leurs rares propriétés comme reconstituant du sang et de leur action particulièrement bienfaisante sur le système nerveux et l'ensemble des fonctions organiques.

(Cl. Galligo)

M. René PUCHEU

Voici, du reste, entre autres exemples concluants, celui d'un jeune cultivateur, M. René Pucheu, demeurant à Barinque (canton de Morlades, (Basses - Pyrénées), dangereusement éprouvé par la croissance :

« Je souffrais depuis un an — nous écrit M. René Pucheu — d'un cas d'anémie grave. J'avais diminué de 10 kilogrammes. Je n'avais de goût à rien et j'étais, du reste, épuisé après le moindre travail. J'ai alors demandé à mes parents de faire venir des Pilules Pink et, une semaine après avoir commencé le traitement, je n'étais déjà plus le même. Maintenant que le traitement est fini, je suis tout à fait bien. J'ai retrouvé assez vite mon poids et j'ai repris mes travaux. Je puis dire bien sincèrement que les Pilules Pink sont un bien bon médicament pour m'avoir si bien rétabli et en si peu de temps ».

Même si vos enfants ne vous donnent pas actuellement d'inquiétude, faites-leur faire une cure de Pilules Pink maintenant. La nouvelle saison s'annonce. C'est l'époque de l'année la plus fatigante pour eux. Les Pilules Pink leur feront le plus grand bien, vous ne tarderez pas à vous en rendre compte.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 4 fr. 50 la boîte, 24 francs les six boîtes, franco, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

Une excellente Recette

Pour faire soi-même *un bon vin fortifiant* rien n'est plus facile : Achetez chez votre pharmacien un *flacon de Quintonine*, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina-kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 2.75. *Pharmacie REUILLON*, et *Pharmacie Nouvelle*, rue des Ardilliers, NEVERS, 3 fr. 50 franco domicile

VIAGER Famille honorable prendrait avec elle homme ou dame ayant capital permettant d'acquérir pour élevage petite propriété qu'elle donnerait en garantie de Viager. PIERRE, 8, rue Thérèse, Paris.

HYGIÈNE de la TOILETTE

Pour assainir la bouche, raffermir les gencives, fortifier les cheveux, pour les ablutions hygiéniques, pour le lavage des nourrissons, etc.. il est recommandé de faire usage du

Coaltar Saponiné Le Beuf

qui possède les propriétés ***antiseptiques et détersives indispensables*** aux produits destinés à ces usages.

Se méfier des imitations

J. LE PERDRIEL, 11, rue Milton, Paris. et dans toutes pharmacies.

Petites Annonces

On demande

Prix de la première insertion, maximum 6 lignes, 6 francs, les suivantes, un franc la ligne ou partie de ligne, minimum quatre francs. Avec mention s'adresser au bureau du Journal 1 franc en plus par insertion. — Joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.

MENAGE pour château environs Nevers, l'homme à toutes mains, la femme cuisinière. S'adresser au bureau du journal. 2037

MENAGE femme de chambre et valet de chambre sachant conduire un cheval. Bonnes références exigées. S'adresser au bureau du journal. 2031

MENAGE sérieux pour maison bourgeoise, homme à toutes mains, sachant conduire un cheval. Femme bonne à tout faire. Références exigées. S'adresser au bureau du Journal 2106

MENAGE pour la campagne, le mari jardinier. S'adresser à M. PARENT, 34, rue des Ponts à Cosne (Nièvre). 2115

1° *MENAGE JARDINIER*, 4 branches, sans enfants, femme grille et petite basse-cour. Gages 300 francs. Légumes, logé, chauffé, éclairé. 2° *BONNE A TOUT FAIRE* sachant cuisine. Gages 120 francs début. Fournir références. Pour maison bourgeoise. Ecrire H. THIRION, 26, avenue de Valenton, Villeneuve-Saint-Georges (St.-et-O.). 1996

MENAGE est demandé pour les environs de Nevers, l'homme à toutes mains, la femme cuisinière. S'adresser au bureau du Journal. 2033

MENAGE, le mari bon bouvier, pour S.-et-O., de suite. S'adresser au bureau du Journal. 2209

MENAGE JARDINIER, la femme occupée ou non et une *FEMME DE CHAMBRE* sachant très bien travailler. S'adresser au bureau du Journal. 2263

MENAGE valet et femme de chambre, au courant du service. Pour Paris. Références sérieuses. Ecrire : Mme GUILLIET, 19, Boulevard Suchet, Paris (16e) 2279

MENAGE pour la campagne, la femme pour la cuisine et le ménage, l'homme pour le jardin et soigner un cheval. Place libre de suite Sérieuses références exigées. S'adresser à M. BOULLAY, à Quiers, par Bellegarde (Loiret). 2287

MENAGE à toutes mains, 30 à 40 ans, pour le service d'une maison bourgeoise à la campagne. Références sérieuses. S'adresser au bureau du Journal. 2303

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.
Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE — 41 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

(Suite)

— Vous pouvez frotter, fit-il encore de sa absolument désabusée... ça ne s'en va pas !

Je lui demandai encore pardon, les larmes aux yeux, mais il ne voulut me pardonner que lorsqu'il m'eut forcé à lui tirer la barbe, laquelle ne me resta point dans la main...

Alors, seulement, il me permit d'aller me recoucher, ce que je fis en me traitant d'imbécile.

XVII. — TERRIBLE AVENTURE DU VIEUX BOB

Quand je me réveillai, ma première pensée courut encore à Larsan. En vérité, je ne savais plus que croire, ni moi, ni personne, ni sur la mort ni sur la vie. Etait-il moins blessé qu'on ne l'avait cru ?... Que dis-je ? Etait-il « moins mort » qu'on ne l'avait pensé ? avait-il pu s'enfuir du sac jeté par Darzac au gouffre de Castillon ?

Après tout, la chose était fort possible, ou plutôt l'hypothèse n'allait point au-dessus des forces humaines d'un Larsan, surtout depuis que Walter avait expliqué qu'il avait trouvé le sac à trois mètres de l'orifice de la crevasse, sur un palier naturel dont M. Darzac ne soupçonnait certainement pas l'existence, quand il avait cru jeter la dépouille de Larsan à l'abîme...

Ma seconde pensée alla à Rouletabille.

Que faisait-il pendant ce temps ? Pourquoi était-il parti ? Jamais sa présence au fort d'Hercule n'avait été aussi nécessaire ! S'il tardait à venir, cette journée ne se passerait pas sans quelque drame entre les Rance et les Darzac !

C'est alors que l'on frappa à ma porte et que le père Bernier m'apporta justement un bref billet de mon ami, qu'un petit voyou de la ville venait de déposer entre les mains du père Jacques. Rouletabille me disait :

« Serai de retour ce matin. Levez-vous vite et soyez assez aimable pour aller me pêcher pour mon déjeuner de ces excellentes palourdes qui abondent sur les rochers qui précèdent la pointe de Garibaldi. Ne perdez pas un instant. Amitiés et merci. Rouletabille ! »

Ce billet me laissa tout à fait songeur, car je savais, par expérience que, lorsque Rouletabille paraissait s'occuper de babioles, jamais son activité ne portait en réalité sur des objets plus considérables.

Je m'habillai à la hâte et, armé d'un vieux couteau que m'avait prêté le père Bernier, je me mis en mesure de contenter la fantaisie de mon ami.

Comme je franchissais la porte du Nord, n'ayant rencontré personne à cette heure matinale — il pouvait être sept heures — je fus rejoint par Mrs Edith à qui je fis part du petit mot de Rouletabille.

Mrs Edith — que l'absence prolongée du vieux Bob affolait tout à fait — le trouva « bizarre et inquiétant » et elle me suivit à la pêche aux palourdes. En route, elle me confia que son oncle n'était point ennemi, de temps en temps, d'une petite fugue, et qu'elle avait, jusqu'à cette heure, conservé l'espoir que tout s'expliquerait par son retour ; mais maintenant l'idée recommençait à lui enflammer la cervelle d'une affreuse méprise qui aurait fait le vieux Bob victime de la vengeance des Darzac !...

Elle proféra, entre ses jolies dents, une sourde menace contre la Dame en noir, ajouta que sa patience durerait jusqu'à midi, et puis ne dit plus rien.

Nous nous mîmes à pêcher les palourdes de Rouletabille. Mrs Edith avait les pieds nus ; moi aussi. Mais les pieds nus de Mrs Edith m'occupaient beaucoup plus que les miens. Le fait est que les pieds de Mrs Edith, que j'ai découverts dans la mer d'Hercule, sont les plus délicats coquillages du monde, et me firent si bien oublier les palourdes que ce pauvre Rouletabille s'en serait certainement passé à son déjeuner, si la jeune femme n'avait montré un si beau zèle. Elle clapotait dans l'onde amère et glissait son couteau sous les rocs avec une grâce un peu énervée qui lui seyait plus que je ne saurais dire.

Tout à coup, nous nous redressâmes tous deux et tendîmes l'oreille d'un même mouvement. On entendait des cris du côté des grottes. Au seuil même de celle de Roméo et Juliette, nous distinguâmes un petit groupe qui faisait des gestes d'appel. Poussés par le même pressentiment, nous regagnâmes à la hâte le rivage. Bientôt nous apprenions qu'attirés par des plaintes, deux pêcheurs venaient de découvrir, dans un trou de la grotte de Roméo et Juliette, un malheureux qui y était tombé, et qui avait dû y rester de longues heures, évanoui.

... Nous ne nous étions pas trompés. C'était bien le vieux Bob qui était au fond du trou. Quand on l'eut tiré au bord de la grotte, dans la lumière du jour, il apparut certainement digne de pitié, tant sa belle redingote noire était salie, fripée, arrachée. Mrs Edith ne put retenir ses larmes, surtout quand elle se fut aperçue que le vieil homme avait une clavicule démise et un pied foulé, et il était si pâle qu'on eut pu croire qu'il allait mourir.

Heureusement, il n'en fut rien. Dix minutes plus tard, il était sur les ordres qu'il donna, étendu sur son lit, dans sa chambre de la Tour Carrée. Mais, peut-on imaginer que cet entêté refusa de se déshabiller et de quitter sa redingote avant l'arrivée des médecins ? Mrs Edith, de plus en plus inquiète, s'installait à son chevet ; mais, quand arrivèrent les docteurs, le vieux Bob exigea de sa nièce qu'elle le quittât sur le champ et qu'elle sortit de la Tour Carrée. Et il en fit même fermer la porte.

Cette précaution dernière nous surprit beaucoup. Nous étions réunis dans la Cour du Téméraire, M. et Mme Darzac, M. Arthur Rance et moi, ainsi que le père Bernier, qui me guettait drôlement, attendant des nouvelles. Quand Mrs Edith sortit de la Tour Carrée après l'arrivée des médecins, elle vint à nous et nous dit :

— Espérons que ça ne sera pas grave. Le vieux Bob est solide. Qu'est-ce que je vous avais dit ? Je l'ai confessé : c'est un vieux farceur ; il a voulu voler le crâne du prince Galitch ! Jalousie de savant ; nous rirons bien quand il sera guéri.

Alors, la porte de la Tour Carrée s'ouvrit, et Walter, le fidèle serviteur du vieux Bob, parut. Il était pâle, inquiet.

—Oh ! Mademoiselle ! dit-il. Il est plein de sang ! Il ne veut pas qu'on le dise, mais il faut le sauver !...

Mrs Edith avait déjà disparu dans la Tour Carrée. Quant à nous, nous n'osions avancer. Bientôt, elle réapparut..:

— Oh ! nous dit-elle... C'est affreux !... Il a toute la poitrine arrachée.

J'allai lui offrir mon bras pour qu'elle s'y appuyât, car, chose singulière, Mr Arthur Rance, s'était, dans ce moment, éloigné de nous et se promenait sur le boulevard, les mains derrière le dos, en sifflottant. J'essayai de réconforter Mrs Edith et je la plaignis, mais ni M. Darzac ni Mme Darzac ne la plaignirent.

Rouletabille arriva au château une heure après l'événement. Je guettais son retour du haut du boulevard de l'Ouest, et, sitôt que je le vis sur le bord de la mer, je courus à lui.

Il me coupa la parole dès ma première demande d'explication et me demanda tout de suite si j'avais fait une bonne pêche, mais je ne me trompais point à l'expression de son regard inquisiteur. Je voulus me montrer aussi malin que lui et je répondis :

— Oh ! une très bonne pêche ; j'ai repêché le vieux Bob !

Il sursauta, je haussai les épaules, car je croyais à de la comédie, et je lui dis :

— Allons donc ! Vous saviez bien où vous nous conduisiez avec votre pêche et votre dépêche !

Il me fixa d'un air étonné :

— Vous ignorez certainement, en ce moment, quelle peut être la portée de vos paroles, mon cher Sainclair, sans quoi vous m'auriez évité la peine de protester contre une pareille accusation !

— Mais quelle accusation, m'écriai-je.

— Celle d'avoir laissé le vieux Bob au fond de la grotte de Roméo et Juliette, sachant qu'il y agonisait.

— Oh ! Oh ! fis-je, calmez-vous et rassurez-vous : le vieux Bob n'est pas à l'agonie. Il a un pied foulé, une épaule démise, ça n'est pas grave et son histoire est la plus honnête du monde ; il prétend qu'il voulait voler le crâne du prince Galitch !

— Quelle drôle d'idée ! ricana Rouletabille.

Il se pencha vers moi et, les yeux dans les yeux :

— Vous croyez à cette histoire-là, vous ? Et... c'est tout ? Pas d'autres blessures !

— Si, fis-je. Il y a une autre blessure, mais les docteurs viennent de la déclarer sans gravité aucune. Il a la poitrine déchirée.

— La poitrine déchirée ! reprit Rouletabille en me serrant nerveusement la main. Et comment est-elle déchirée cette poitrine ?

— Nous ne le savons pas ; nous ne l'avons pas vue. Le vieux Bob est d'une étrange pudeur. Il n'a point voulu quitter sa redingote devant nous ; et sa redingote cachait si bien sa blessure que nous ne nous serions jamais douté de cette blessure-là, si Walter n'était venu nous en parler, épouvanté qu'il était par le sang qu'elle avait répandu.

Aussitôt arrivés au château, nous tombâmes sur Mrs Edith qui semblait nous chercher.

— Mon oncle ne veut point de moi à son chevet, fit-elle en regardant Rouletabille avec un air d'anxiété que je ne lui avais jamais encore connu : c'est incompréhensible !

— Oh ! Madame ! répliqua le reporter en adressant à notre gracieuse hôtesse son salut le plus cérémonieux, je vous affirme qu'il n'y a rien au monde d'incompréhensible, quand on veut un peu se donner la peine de comprendre ! Et il la félicita d'avoir retrouvé un si bon oncle dans le moment qu'elle le croyait perdu.

Mrs Edith, tout à fait renseignée sur la pensée de mon ami, allait lui répondre, quand nous fûmes rejoints par le prince Galitch.

(A suivre).

A la Fileuse — Le Gant Perrin — A la Fileuse

NEVERS, 6, rue Lafayette, NEVERS — TÉLÉPHONE 0-12

fera sa Vente-Réclame annuelle

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 16, 17, 18 FÉVRIER

NEVERS, 6, rue Lafayette, NEVERS — TÉLÉPHONE 0-12

Prix exceptionnels pour ces trois jours

Gants Peau, glacés, 3 boutons. Peau Suède, 3 boutons. La Paire **9.95**
NOIR, BLANC, COULEURS

Gants chamois lavable, blanc et beurre, la paire **15 »**
Gants peau, haute fantaisie, incrustation — **15 »**

Gants couleur, baguettes noires, **(imitation Suède, marque PERRIN)** la paire **5.90**

Grand choix de Gants Mousquetaires haute fantaisie

A l'occasion de cette vente, **L'EAU DE COLOGNE, étiquette A LA FILEUSE, 60 degrés,** *sera vendue :*

LE LITRE garanti : **12.90** | LE DEMI-LITRE garanti : **6.90.** — *Verre compris* degrés et contenance *garantis*

BONNE CUISINIERE et FEMME DE CHAMBRE S'adresser au bureau du Journal. 2045

FEMME sérieuse pour cuisine et tenir petite basse-cour. S'adresser au bureau du journal. 1570

BON CHARRETIER, célibataire, pour culture et charrois de bois. Nourri, logé. M. de FONTENAY, à Luzy (Nièvre). 2207

BONNE A TOUT FAIRE faisant cuisine, ménage, savonnage, repassage avec femme de chambre. Excellentes références exigées. Ecrire à Mme THIL, 27, rue de Fleurus, Paris (6e). 2213

BONE A TOUT FAIRE est demandée par M. COLLIN, notaire à Châtillon-Coligny (Loiret). Sérieuses références. 2219

FEMME SERIEUSE pour faire cuisine. Place stable, campagne toute l'année. S'adresser au bureau du Journal. 2278

VALET-CHAUFEUR, FEMME DE CHAMBRE sachant travailler, ensemble ou séparément. M. PINET des ECOTS, Imphy (Nièvre). 2267

VALET DE CHAMBRE service militaire terminé, sachant si possible conduire auto, pour Paris et la campagne. Bonnes références exigées. Comte Olivier de LAROCHEFOUCAUD, Châteauneuf-sur-Cher (Cher). 2244

BON JARDINIER connaissant toutes les branches de son métier, la femme basse-couturière pour une propriété dans le Morvan. S'adresser au bureau du Journal. 2274

BONNE D'ENFANTS sérieuse. Références. DUVAL, Les Crats, par Béard (Nièvre). 2073

On offre

MENAGE ayant bonnes références, 45 et 43 ans, cocher-chauffeur, ferait petit jardin, femme cuisine et ménage, demande place pour Nevers ou environs. S'adresser au bureau du Journal. 2288

CHEF CUISINIER 39 ans, libre de suite, désire place de préférence chez dame seule, hôtel, restaurant ou cantine. Ecrire à M. MOREAU, 14, rue Claude-Tillier, Nevers. 2068

PERSONNEL

Grande Compagnie d'Assurances de 1er ordre. Accidents. Incendie. Mortalité du Bétail.

DEMANDE

AGENT GÉNÉRAL

pour les villes de Clamecy, Cosne, Corbigny, Prémery, Luzy, Montsauche, Château-Chinon, Vichy, Moulins, Montluçon et Commentry.

Ecrire : JOUQUET, inspecteur, Charolles (Saône-et-Loire). 2165

FEMMES

pour peintures d'instruments. S'adresser au bureau du journal. 2266

JEUNE HOMME

pour réparation vélo. Pressé. Ecrire ou se présenter à M. F. LELONG, cycles, à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre). 2283

REPRESENTANT

sérieux pour Vichy, visitant clientèle de machines agricoles, industrielle et automobile, est demandé par importante firme d'huiles et graisses industrielles, ayant marques appréciées. Références exigées. S'adr. Ag. FOURNIER, Chalon-s-Saône n° 575. 2282

DIVERS

AVIS

M. Philippe CHAUVE, fermier sur Chiry, commune de Varzy, informe les commerçants et autres personnes qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter son fils Albert CHAUVE, qui a quitté sa maison librement, mais qui est encore mineur. 2300

A ECHANGER
UN SETTER ANGLAIS
Blue Belton, sans grandes taches, un an, pédigrée contre un **couple jeunes griffons** courants ou Beagles pure race. S'adresser au bureau du journal. 2284

A vendre, sans intermédiaire cause double emploi
FORD
à 2 fins
TORPEDO et **CAMIONNETTE**
800 kilos, ayant roulé 20 mois, tapis. intér. neuve pare-brises, ver. St-Gob. Ecl. élect. corne clax. main toute équi. outichamb. air pneu. Rech. carte grise. Mise à prix : 7.000 fr. Pressé. S'adresser CENTRAL GARAGE ou VERNERET, mécanicien à Luzy (Nièvre). 2103

PIPI AU LIT. Le docteur donne l'**Antipipi**. Envoyez 7 fr. 50 au Laboratoire NERA, Nantes 2141

A VENDRE
TOLES ONDULÉES GALVANISÉES
Etat presque neuf. Echantillons sur demande. S'adresser : CHAUMEIL et VALADE, à Brive. 2155

EMPLOIS vacants, toutes professions, Fr., colon., etrang., Ecr. : RAPID PRESSE, 19, R. Cail, PARIS 996

La cidrerie de Briare
informe sa nombreuse clientèle qu'elle est actuellement vendeur d'excellent cidre pur jus, a également à sa disposition des marcs vieux, nouveaux, rhums et apéritifs, à des prix modérés. 4549

Matériel Agricole Neuf et Occasion

HERSE à 3, 4, 5 compartiments de 85, 90, 75, 104 kilos
DENTS DE HERSE à solder en 15 et 17
BUANDERIE ROZIÈRES 50, 60, 70, 80, à solder
TONNES A EAU des stocks montées sur roues
650 litres avec pompe de 500 litres de débit :
FAUCHEUSE, JAVELEUSE Occasion et Neuf
RATELEUSE, FANEUSE, CULTIVATEURS
NITRATE DE SOUDE ET SELS D'ALSACE
ENGRAIS SAINT-GOBAIN

Maison MARCEL THEVENIN
à CHAMPLEMY (Nièvre)

Entrepôt Agricole

L. BOUZITAT
LA CHARITÉ (Nièvre)

SCORIES THOMAS « AU COQ »
par wagons complets
et au détail
ENGRAIS « NOVO »
Azote — Acide phosphorique
Potasse
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

OFFICIERS MINISTERIELS

Etude de Me ESCAFFRE
commissaire-priseur à Joigny

A VENDRE
Le Samedi 18 Février, à onze heures, à Joigny (Yonne).
DEUX CAMIONS AUTOMOBILES
de 4 et 3 tonnes
En très bon état de marche. 2222

Etude de Me L. DUMONT,
greffier à Decize

VENTE VOLONTAIRE
aux enchères publiques

A Decize, rue d'Aron, le dimanche 19 février 1922, à 13 heures, ventre après décès de M. Fèvre, d'un mobilier composé de meubles meublants de toutes sortes, bonne literie, ustensiles de cuisine, et de ménage.

La vente comprendra en outre un mulet, un chariot, une voiture et divers outils agricoles.

Au comptant, frais en sus. 2295

Me ROY, avoué à Nevers, demande
PETIT CLERC
présenté par ses parents 2124

Me FILEUX, huissier, à Nevers, demande un
PETIT CLERC
présenté par ses parents. 2051

Etude de Me LAFORGE,
notaire à Cercy-la-Tour (Nièvre)

Suivant acte reçu par Me Laforge, notaire à Cercy-la-Tour, le cinq février mil neuf cent vingt-deux,

1° Mme Lucie BALOUZAT, commerçante, veuve de M. Pierre ROCHE, demeurant à Cercy-la-Tour, avenue de la Gare ;

2° Mme Marguerite ROCHE, épouse autorisée de M. Louis-Marcel-Adrien BOURGEON, pharmacien, avec lequel elle demeure à Villefranche-sur-Saône (Rhône), rue de Thizy, numéro 3 ;

3° Et M. Ernest-François ROCHE, commerçant, demeurant à Villefranche-sur-Saône, rue Lamartine, numéro 8 ,

Ont vendu à M. Etienne PAUCHARD, quincaillier, et à Mme Maximilienne MILLERET son épouse, demeurant ensemble à Cercy-la-Tour ;

Le fonds de commerce de quincaillerie que M. et Mme ROCHE - BALOUZAT faisaient valoir à Cercy-la-Tour, avenue de la Gare.

L'entrée en jouissance a été fixée au onze novembre mil neuf cent vingt-et-un.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la seconde insertion, renouvelant la présente, et seront reçues au domicile élu à Cercy-la-Tour, en l'étude de Me Laforge.

Pour première insertion
Etienne PAUCHARD.
Maximilienne MILLERET. 2292

CABINETS D'AFFAIRES

SUIVANT ACTE sous signatures privées en date à Decize du premier Février mil neuf cent vingt-deux, M. et Mme RIAT-SAURET, négociants à Decize, ont vendu à M. et Mme TARRE-RAMOND, demeurant également à Decize, le fonds de commerce de modes qu'ils exploitaient au dit lieu, comprenant le matériel, clientèle ou achalandage et marchandises, etc. Jouissance du 1er février 1922.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours au plus tard de la présente insertion, au domicile de M. TARRE-RAMOND.

Pour seconde insertion :
TARRE-RAMOND. 2004

A vendre par lots
UN TERRAIN
(près de la caserne)

Lotissement au gré des acquéreurs, depuis 1 fr. 50 le mètre.

2° **UNE MAISON,** 3 pièces, grand jardin, rue du Donjon.

S'adresser à M. VRINAT, aux Corbiers route de Varzy, Nevers. 2235

Vente par adjudication
à la barre du Tribunal civil de Nevers, le lundi 20 février 1922
à 13 heures
D'UNE MAISON
et dépendances
libre au 24 juin 1922, sise à Nevers à l'angle du faubourg de Lyon et de la rue de la Jonction.
Mise à prix : 15.000 francs
S'adresser pour tous renseignements à Me DUBOST, avoué poursuivant la vente, à Nevers, 1, place Carnot ; et à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers. 2201

PROPRIETE
à vendre, dans localité agréable Nièvre, 2 étag. 12 pièces, grenier, écur. dépend. Sup. 3 hect. terres. Pr. 32.000 fr.
IMMOBILIÈRE FRANCE COLONIES, 1, r. la Réale, Paris. 2209

VENTES

HUIT BONS BŒUFS DE TRAVAIL
avec leurs chariots
pour cessation exploitation forestière
S'adresser à M. METAIRIE, à Saint-Jean-aux-Amognes (Nièvre). 2232

FOIN LUZERNE
à vendre, 8.000 kilos environ
S'adresser à M. BUCHETON, à La Chapelle-Saint-André (Nièvre). 2286

Avis aux Fermières
HACHOIRS
à Orties et Salades
pour l'élevage des Poulets et Dindons

POTERIE - VAISSELLE
en tous genres

Mlle GACON
Avenue Gambetta
LA CHARITÉ

ON DEMANDE
POUR TOUTE LA FRANCE
Jeunes Gens, Hommes et Dames
pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.
Ecrire ou s'agresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1er étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

N'oubliez pas de consulter **OTTO**
13, Place Carnot, Nevers — Téléph. 4-25
Pour toutes vos installations électriques
Lampes Z

A tous les Lecteurs

Il est offert, pendant tout le mois seulement
LE SUPERBE CADRE
ci-joint, en bois massif façon noyer ciré largeur de baguette 5 cent., grandeurs extérieures 44×50, encadrant un **MAGNIFIQUE PORTRAIT** de famille 35×42 cent., finement retouché et d'une ressemblance parfaite.

Tous frais compris rendu franco
Valeur réelle 50 francs
22 fr.

Adressez ou apportez vos petites photographies à reproduire au **SERVICE DES PORTRAITS**, 10, rue Saint-Etienne (premier étage), **NEVERS.**

NOTA. — Il ne pourra être vendu plus de DEUX portraits par famille.

VOITURES
Carrosserie Automobile
RÉTIF & Cie
SANCOINS (Cher)

CABINET PICARD
34bis, Av. Georges-Clémenceau
NEVERS
VENTE
LOCATION
GERANCE D'IMMEUBLES
FONDS DE COMMERCE

Atelier de Reparations Automobiles
Toutes Marques
GRAY & AUDIN
15, Rue Sainte-Valière, NEVERS
Représentants pour la Nièvre et le Cher de la
VOITURE 'FOX' 10 HP
avec moteurs Chapuis-Dornier démarrage et éclairage électrique. La voiture est visible tous les jours. Consommation 8 litres aux 100 kilomètres 0.250 gr. huile environ.
Simple, robuste, grimpeuse.

GRANDE TORREFACTION DU CENTRE
Usine modèle électrique
Cafés de toutes provenances verts et torréfiés
VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE DEPUIS DIX KILOS
Demander prix et conditions

Nous attirons tout spécialement l'attention de MM. les Epiciers qui ne vendent pas encore nos CAFES et PRODUITS la « BOURBONNAISE », avec superbes primes, et les prions de nous demander notre Catalogue et tous renseignements concernant cette vente qui jouit d'un gros succès.

MICHAUD Frères, à MOULINS (Téléphone 83)

HUILE-SAVON

Huile blanche ext. Postal 10 kilos 40 fr. ; huile Table recommandée portal 10 kilos, 42 fr. Huile d'olive fine, post. 10 kilos 48 fr. Savon extra 72 % p. 10 kilos 24 francs.
C. HUILERIE NIÇOISE MONTPELLIER

UN PRÊTRE GUÉRI

offre de faire connaître GRATUITEMENT le moyen infaillible de **GUERIR MAUX D'ESTOMAC, ulcères, aigreurs, constipations, gastrites, gastralgies, vomissements, glaires, vertiges, gonflements**, etc. Ecrire à :
M. C. PASQUET curé de Villegougis, par Levroux (Indre).

LE 'SOLEIL'

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
SIÈGE SOCIAL : 44 RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

Branche Vie
Capital social : DOUZE MILLIONS

POUR VOUS ASSURER SUR LA VIE
POUR DOTER VOS ENFANTS
EXIGEZ LE NOUVEAU TARIF REDUIT
Economie 6.000 à 14.000 fr. pour 100.000 fr. assurés.

LE SOLEIL-VIE délivre une Police d'assurance mixte incontestable avec accumulation de bénéfices et GARANTIE DES RISQUES DE GUERRE sans surprime.

S'adresser à MM. :
NIEVRE. — **Nevers** : M. d'ASSIGNY. — M. NOTIN. — **Luzy** : M. CHATILLON. — **La Clamecy** : M. CHEVALIER, à Tannay.
CHER. — **Bourges** : M. CHEVASSU-PERIGNY, 65, rue de Dun. — **Bourges** : M. AUFRÈRE, 15 bis, rue Eugène Brisson. — **Vierzon** : M. NAVET, 3, rue Gourdon. — **Saint-Amand** : M. VENAT, 1, rue de Valmy. — **Châteaumeillant** : M. VERNEUIL. — **Nérondes** : M. GUEROT.
ALLIER. — **Moulins** : M. DUBOST, 18, place de la Republique. — **Montluçon** : M. BERCHON, rue de Gaston. — **Montluçon** : M. BOUGEROLLE, 1 rue Achille-Allier. — **Vichy** : M. DUBOIS, 85, avenue des Célestins. — **La Palisse** : M. LAURENT, place de la République.

Branche Capitalisation
Capital social : Dix millions

TITRE de 2.500 francs : Remboursable en 20 ans après paiement de 17 annuités par paiements mensuels de 10 francs.
TIRAGES MENSUELS le 25 de chaque mois, pour désigner les titres appelés au remboursement anticipé.
ASSURANCE DE LIBÉRATION. — EN CAS DE DECES PREMATURE DU SOUSCRIPTEUR d'un titre avec assurance libération, le capital est acquis à l'échéance à ses ayants droits SANS QU'ILS AIENT A CONTINUER LE VERSEMENT DES PRIMES.
Le titre libéré du paiement des primes continue néanmoins à participer aux TIRAGES MENSUELS.

Château-Chinon : M. J. PASQUET. — Corbigny : Charité-sur-Loire : MM. LABORDE père et fils. —

CIDRES

SIX DEGRÉS DE PREMIÈRE QUALITÉ
105 fr. la pièce de 225 litres, fûts acheteur, régie comprise.
112 fr. la pièce de 225 litres, fûts vendeur, régie comprise.
145 fr. la pièce de 225 litres, fûts perdus, 1er choix, régie comprise.
Le tout gare départ Mignères-Gondreville (Loiret).

Pailles, Fourrages

en bottes et en balles pressées par wagons complets
CIBAULT, à Gondreville-la-Franche
par Mignères (Loiret) — Téléphone 4

Diplôme d'honneur Concours agricole Nevers 1922
MANIOC DE MADAGASCAR
COSSETTES ET FARINES
Sans rival pour engraissement rapide
Elevage, entretien tout Bétail
Veaux, Vaches laitières, Porcs, Chevaux, Volailles, etc.
S'adresser :
Comp. NOSYBEENNE D'INDUSTRIES AGRICOLES
9, rue Pillet-Will, PARIS (9e)
ou Fermier de M. de la Motte-Saint-Pierre, VERNUCHE (Nièvre)

A LOUER
au 1er mai 1923
Le Domaine du Pont
à prix d'argent ou à métayage
au Poids-de-Fer, 15 kilomètres de Nevers, commune de Jouet-sur-l'Aubois (Cher).
Contenance 71 hectares moitié prés première qualité
Situés Val de la Loire
A VISITER DE SUITE
S'adresser : De CHAMPS, Marseilles-les-Aubigny (Cher).
Ligne de chemin de fer de La Guerche à Veaugues. 2268

A LOUER
au 1er mai 1923
Le Beau Domaine d'Elevage de Marseilles
à prix d'argent ou à métayage
commune de Marseilles-les-Aubigny (Cher)
(à 18 kilomètres de Nevers) Contenance 91 hectares
Moitié prés tous irrigables
A VISITER DE SUITE
S'adresser : De CHAMPS, Marseilles-les-Aubigny (Cher).
Ligne de chemin de fer de La Guerche à Veaugues. 2269

931. — **CAFE-HOTEL,** face mairie, imp. ch. 1. canton, bail 11 ans, loyer 700 fr. Aff. 18.000 fr. à 40 %. Belle salle, office, cuis., ch., pers. et 4 n.s. Prix à déb. On traite avec 6.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

927. — **ENTREPRISE DE TRANSPORTS,** Location de voitures pour promenades. Sans conc., centre villég. Bail 20 ans, loyer 1.500 fr. Aff. 60.000 fr. On place 15.000 fr. par an. Très belle instal. 25 voit. Prix à déb. On traite avec 35.000 f.
FRANCHON, Fontainebleau.

918. — **BOULANGERIE,** imp. ch. 1. canton. Bail 11 ans, loyer 700 fr. Aff. plus de 2 quintaux par jour (15 la sem.). Bout. s. à m., cuis., cour, fournil, pétrin mécanique. 3 chambres, dépend. Prix à déb. On traite avec 11.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

917. — **MARECHALERIE-AUBERGE,** tenue 15 ans, centre bonne cult. Bail 12 ans, loyr 600 fr. Aff. 45.000 fr. (½ en maréch). On place 8.000 fr. par an. 3 salles, cuisine, grand atelier, 5 chamb. (2 meub.). Prix à débattre. On traite avec 12.000 francs.
FRANCHON, Fontainebleau.